

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Edition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur: HENRI BOURASSA

L'INTERVENTION AMERICAINE

IV

Torpillage du "Lusitania": démission de M. Bryan — Derniers efforts pour la paix: message du président aux belligérants, son programme de paix.

En mai 1915, le *Lusitania* était torpillé. L'émotion fut intense. D'aucuns affirmant qu'à ce moment, l'opinion publique eût accueilli avec faveur une déclaration de guerre. Ce n'est pas si sûr que cela. La démission immédiate de M. Bryan, dont la popularité et l'influence, quoi qu'on en dise, restent considérables, aurait certainement provoqué une forte opposition. Les arguments convainquants dont il se servit, quelques jours plus tard, pour justifier son attitude contribuèrent d'autant plus à calmer l'indignation populaire qu'il fut bientôt connu qu'après la démission du secrétaire d'Etat, la note de protestation de son successeur, M. Lansing, avait subi de notables adoucissements. L'incertitude générale sur la nature de la cargaison du *Lusitania*, l'affirmation des Allemands qu'elle se composait en partie de contrebande de guerre et de plus, que le vaisseau était armé, la promesse conditionnelle du gouvernement allemand de ne plus couler de navires sans avis et de veiller au sauvetage des voyageurs et des équipages — tout cela apparut, aux yeux d'un grand nombre, comme de suffisantes atténuations du crime. De tous les Américains avec qui j'ai causé, celui qui m'a affirmé avec le plus d'assurance qu'au moment du désastre, l'opinion était mûre pour la guerre, reconnaissait avec la même franchise qu'à peu de jours de là, la réaction était suffisante pour empêcher l'action du président. Ceci n'indique pas un sentiment très profond. La réaction fut d'autant plus marquée que, d'une part, les Allemands observèrent, quelque temps, les garanties conditionnelles données au président et que, d'autre part, les Anglais multiplièrent les recherches et les saisies maritimes et se mirent à intercepter les mailles américaines afin d'y chercher la trace des intrigues allemandes aux Etats-Unis. A un certain moment, l'opinion américaine, exclusivement américaine, eût accueilli aussi favorablement une rupture de relations avec l'Angleterre qu'une prise d'armes contre l'Allemagne. Ceci pour l'opinion agressive. Quant aux pacifistes, ils étaient généralement disposés, comme leur chef virtuel, M. Bryan, à considérer les opérations anglaises et allemandes comme également vexatoires, comme une double conséquence de l'état de guerre, qu'il valait mieux accepter en patience plutôt que d'accroître le cataclysme en s'y précipitant.

Tel était l'état général des esprits au moment de l'élection présidentielle de novembre. J'en ai analysé sommairement, pour les lecteurs du *Devoir*, le caractère et la portée; inutile d'y revenir. On ne saurait trop répéter, cependant, que la réélection du président fut, de l'aveu de tous les hommes sincères et avisés, un éclatant et péremptoire témoignage du désir du peuple américain d'éviter les dangers et le fardeau de la guerre.

Un détail curieux de cette élection, c'est le désarroi momentané qu'elle a causé dans la propagande des journaux affiliés à la junte de Wall Street, autant que dans la presse anglophobe ou germanophile. La manœuvre prudente de M. Wilson et la tactique plus grossière mais non moins déconcertante de M. Hughes, déroutèrent également partisans et adversaires de l'intervention.

L'élection faite, la presse anglophile reprit son aplomb et sa campagne. Conduite par une direction unique et un dessein arrêté, de plus favorisée par les circonstances, elle montra infiniment plus de force et d'habileté que la presse anti-interventionniste, tiraillée en tous sens par les irlandais anglophobes (eux-mêmes fractionnés en plusieurs groupes), les germanophiles et les pacifistes outranciers. Une solution devenait urgente. Pierpont Morgan et ses associés avaient souscrit, à titre d'*underwriters*, pour des centaines de millions valant de valeurs anglaises, françaises, etc. Mais ils n'avaient réussi à en placer qu'une fraction. Le reste leur restait sur les bras. Le bureau de contrôle des banques fédérales avait même interdit l'achat, par ces institutions, d'une trop forte proportion de valeurs étrangères. Seule une déclaration de guerre, immédiatement suivie de la levée de l'embargo sur les valeurs étrangères, de provenance entente, puis d'une émission considérable de papier d'Etat, qu'il serait possible de substituer ou d'ajouter, comme garantie, aux titres d'emprunt des gouvernements de l'Entente, pouvait sauver de la banqueroute plusieurs des *underwriters*, peut-être même la puissante maison Morgan. La répercussion sur le marché de Londres aurait été formidable. En résumé, pour le maintien de la puissance économique de l'Angleterre, il fallait que les Etats-Unis déclarent la guerre. Qu'on ne perde pas de vue cet aspect de la situation: il domine tous les autres. M. Lansing y pensait-il lorsqu'il déclarait, au lendemain de l'invité à la paix formulée par le président: "Jamais nous n'avons été aussi près de la guerre"? Cette déclaration du secrétaire d'Etat, du principal aviseur du président, parut extraordinaire, folle même, aux yeux d'une foule de gens habitués à tout juger sans rien connaître. La suite des événements a démontré qu'au contraire cette brève note d'alarme était éminemment opportune.

Avec une remarquable intelligence de ses propres intérêts, et aussi de l'opinion américaine, le groupe de financiers anglo-américains, intéressé à précipiter les Etats-Unis dans le conflit, s'attacha presque exclusivement à la campagne sous-marine, celle des opérations de guerre de l'Allemagne qui menace le plus directement l'Angleterre. Pour combattre la réaction dont j'ai parlé il y a un instant, elle s'employa constamment à rejeter dans l'ombre les inconvénients du blocus anglais et les tracasseries de l'Amirauté britannique, et à mettre en pleine lumière l'aspect odieux des torpillages allemands. Presque chaque jour, elle évoquait les spectres flottants des noyés du *Lusitania*. Elle trouvait même le moyen de répandre l'impression que l'interception des correspondances américaines par les autorités anglaises, qui avait si fort indigné les Américains, au début, constituait en réalité une mesure de protection pour les Etats-Unis: elle avait permis au gouvernement américain de découvrir les complots allemands contre la république. Cette tactique avait l'immense avantage de placer la discussion sur un terrain qui en appelait à la fois à l'intérêt et à la sentimentalité des Américains.

La reprise accentuée des opérations sous-marines et le torpillage de quelques navires américains apportèrent un regain de succès à cette propagande.

Avant de franchir le Rubicon, le président fit successivement deux démarches d'une extrême habileté, la seconde surtout. En décembre, il invita les belligérants à définir leurs exigences respectives. Puis, à quelques semaines de là, il exposa, devant le Congrès réuni, les conditions qu'il jugeait nécessaires pour assurer, non seulement la cessation des hostilités, mais encore et surtout une paix durable et l'accord futur des nations. Ce message au Congrès restera l'une des pièces maîtresses de la politique contemporaine.

Cette double démarche démontrait au peuple américain et au monde entier qu'avant d'entrer dans le sentier de la guerre, le chef de la grande république d'Occident voulait épuiser tous les moyens de conciliation et faire un suprême effort pour assurer la paix du monde autant que la sécurité de son propre pays. Le discours au Congrès, du 22 janvier, dénotait en outre un remarquable souci des conséquences possibles de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit. En énumérant les conditions nécessaires de la paix et de l'ordre futur du monde, il annonçait clairement à tous, étrangers ou nationaux, alliés ou ennemis, que si les Etats-Unis étaient forcés d'entrer en lice, quel que fût le casus belli, ils combattraient pour des principes et des objets déterminés et s'efforceraient d'

faire triompher les uns et d'atteindre les autres, par les armes d'abord, puis dans la négociation des traités. Rarement, jamais peut-être, un chef d'Etat a montré un tel souci de ses responsabilités, une prévision si grande des conséquences de ses actes. C'est un acte de haute politique, marqué au coin de la plus parfaite loyauté.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

LE SEUL

Les hommes reprochent souvent leur vanité aux femmes. Celles-ci auraient beau jeu de leur répondre, — de quoi elles ne se privent pas toujours, — que sur ce point comme sur celui de la langue, beaucoup d'hommes sont femmes, ainsi que l'a dit le fabuliste. Nos politiciens, moins encore que qu'il se soit, ne sauraient faire de la vanité l'apanage exclusif de leurs sœurs. A ce sujet, le juge Longley rapporte dans un court volume sur sir Charles Tupper cette anecdote amusante, de nature à montrer jusqu'à quel point sir John Macdonald savait exploiter, pour l'avantage de son parti, jusqu'aux faibles de ses gens.

Un jour, il se produisit une vacance au sénat. Le nouveau sénateur doit être de la Nouvelle-Ecosse. Un politicien conservateur de la région, victorieux par une faible majorité dans un comté peu sûr, aux récentes élections fédérales, ambitionne le poste à la Chambre Haute. Ami intime de sir Charles Tupper, il va lui annoncer sa candidature, lui disant: "J'aurai votre appui?" Sir Charles, convaincu qu'il lui choisit malheureux, dit au bonhomme: "Retournez chez vous, mon ami. Je ne puis me rendre à votre désir". L'autre part, faisant claquer les portes. Il se rend chez le premier ministre, sir John Macdonald.

Dés que celui-ci le voit arriver, il lui tend la main, souriant, empressé: "Tiens, tiens, comme ça se trouve! Vous êtes justement l'homme que je veux voir! Il y a une vacance au sénat, vous êtes tout indiqué pour la remplir. Personne, dans toute la Nouvelle-Ecosse, ne ferait un meilleur sénateur que vous. Je vous voudrais déjà installé. Mais tout le monde me dit cependant dans le pays que vous êtes le seul homme capable de remporter une élection dans le comté de... Est-ce vrai?" L'autre, flatté vivement, finit par l'admettre, avec une apparence modeste. "Alors, je suis bien, mon ami, que tout ça arrive, vous renoncerez à monter au sénat, pour ne pas embarrasser le parti et lui faire perdre un comté que vous tenez dans votre main. — Complexé sur moi, sir John, je serais le dernier homme à vouloir vous créer de tels embarras!" dit le député, pénétré de son importance, adouci par l'insidieuse flatterie. Après quoi le bonhomme s'en retourne chez lui, tout heureux. Jamais plus il n'afficha sa candidature au sénat.

Sir John a eu des successeurs qui ont aussi su employer la flatterie, exploiter la vanité des gens, de la façon la plus subtile possible et qui, s'ils ont eu la diplomatie heureuse, ont trouvé dans la vanité des autres un puissant point d'appui.

NEMO.

CHRONIQUE MUNICIPALE

LA MORT DES ESCALIERS EXTÉRIEURS.

Puisque le silence se fait autour de la mutation de l'île Sainte-Hélène en *Coney Island* — silence momentané et qui n'empêche pas sans doute les négociations de se poursuivre sous le manteau — laissons de côté l'étude des conditions que devra comporter la franchise, si elle doit être accordée, l'occasion de revenir sur ce sujet ne manquera pas, malheureusement.

Signalons, aujourd'hui, une recommandation du bureau des commissaires au conseil qui n'est pas sans intérêt. Elle soulève une question d'une complexité extrême, mais dont il faudra bien que la ville aborde, tôt ou tard, la solution. Moins les délais seront longs et plus celle-ci sera facile. Il s'agit des escaliers extérieurs. Dans le *Nationalist*, il y a quelques années puis dans le *Devoir*, à la suite d'autres collaborateurs comme M. Babouliné par exemple, nous avons réclamé une législation contre les escaliers extérieurs. Enfin, M. Chausse, dont nous n'avons jamais soupçonné la bonne volonté, demande au comité de législation un règlement dans le sens de notre requête. Nous parlons tantôt de la complexité du problème: elle saute aux yeux, en effet. On a toléré officiellement les escaliers extérieurs depuis des années et il ne serait peut-être pas juste de demander aujourd'hui à ceux qui se sont autorisés des réglemens d'opérer ces modifications sans dédommagement. Cependant, M. Chausse embrasse d'un coup tout le mal, et, en croisant le journal à la main, il accorde une entrevue, il veut que le projet de législation ait effet rétroactif et s'applique non seulement aux maisons à venir mais à celle déjà construites. Il va sans dire que cela soulèvera un tollé parmi les propriétaires qui accuseront avec quelque raison, la ville de lenteur. Si ces dispositions avaient été prises quelques années plus tôt, lors de la diabolique invention des escaliers extérieurs, que de frais et

que d'ennuis on se fut évité. Si on l'avait adopté il y a cinq ou six ans seulement, quand nous le réclamions, on eût conjuré une foule de complications qui se présentent aujourd'hui.

Il nous paraît difficile de donner un effet rétroactif à la loi bien que ce serait notre plus cher désir qu'il en fut ainsi, mais que le comité de législation se range au moins à l'avis de M. Chausse, pour l'avenir. Qu'on statue que toutes les maisons nouvelles et toutes celles qui seront remodelées bannissent ces terribles casse-cous. Est-il besoin d'insister sur la laideur de cette architecture des tribus lacustres. Elle n'est pas d'ailleurs condamnable au seul point de vue esthétique. D'un entretien difficile, exposant les occupants des étages supérieurs à des chutes graves, ces escaliers qui "triboucheonnent" quelques fois jusqu'au 31ème, assombrissent le rez-de-chaussée et l'hygiène s'en accommode mal. Derrière leur caracasse, les déchets s'accumulent à l'aise, dérobés à l'œil du public, la neige s'entasse, l'humidité séjourne.

Au reste, la loi qui les autorisait était baroque. Elle avait pour but d'éclaircir le trottoir, de laisser plus d'espace entre la maison et la rue. Or en permettant la construction des escaliers en saillie elle annulait son effet. Qu'on regarde dans certaines rues et c'est à peine s'il reste derrière la ligne homologuée quelques pieds de terrain libre.

Nous espérons donc encore une fois que le comité de législation donnera la plus sérieuse attention au projet de M. Chausse. Remédier au passé peut offrir de grandes difficultés mais il n'en va pas de même de l'avenir et la recommandation du conseil de l'architecture municipale doit être acceptée au moins pour ce temps. Mais nous permettrai-on de le redire une centaine fois, nos commissaires comme nos échevins s'évertuent de la peine et l'ennui que les profanes éprouvent toujours d'aborder l'étude de questions techniques s'ils se décident à créer une commission d'architecture, à l'exemple d'une foule de tant européennes qu'américaines à la compétence de laquelle de pareilles questions seraient référées.

LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE.

Il fallait un calculateur, on nomma un danseur. On connaît la boutade. Quand les conseils municipaux se mêlent de faire des nominations, elle revient sans cesse à l'esprit. Hier on apportait un amendement au règlement de la bibliothèque radifiant une clause limitative qui interdisait la nomination d'illettrés à cette haute fonction. Désormais le champ est libre, n'importe qui peut faire partie de la commission de la bibliothèque pourvu que les commissaires sanctionnent la nomination.

Esérons que ceux-ci feront preuve de jugement et qu'ils ne confieront ces importantes questions qu'à des gens ayant une certaine somme de connaissance bibliographique.

LOUIS DUPIRE.

LA CONSCRIPTION

SIGNES DES TEMPS

Continuons à enregistrer les signes des temps. L'un des plus marquants est bien celui promené à travers l'Ouest du général Mewburn, l'organisateur désigné de l'armée locale (Défense), qui nous apporte de Calgary et de Winnipeg des dépêches presque identiques: Interrogés par le général Mewburn, les officiers de la région ont déclaré que le volontariat a fait son temps, qu'il ne rend plus. Et ce signe ne prend la condition d'être la valeur qu'à temps que l'article de la *Gazette* de ce matin: "La question du service obligatoire est aujourd'hui posée devant le peuple du Canada. Elle devra avant longtemps être examinée au Parlement. Le Parlement devrait agir, et agir sans hésitation, sur l'avis, quel qu'il soit, qui sera donné au gouvernement par les officiers chargés du recrutement." — Est-ce s'avancer au-delà des limites du vraisemblable que de penser que la tournée du général Mewburn a particulièrement pour objet la préparation de cet "avis"?

Un autre signe, très intéressant par lui-même, c'est bien cet article de la *Gazette*. Pour en saisir toute la portée, il faut, dans ce cas aussi, se reporter à un autre texte et relever cet extrait de la même *Gazette*, numéro du 31 août 1915: "Nous ne savons à quoi aboutira, en Angleterre, l'agitation en faveur de la conscription. Mais si nos impérialistes ardents sont sages, ils ne lanceront pas tel et tel mouvement. Il y a un demi-siècle, quand le *War Office* et le *Colonial Office* essayèrent, d'accord, de nous contraindre à augmenter la milice canadienne, la législature d'alors repoussa

cette mesure et il s'ensuivit une âpre discussion. Nous ne désirons pas d'autre polémique de ce genre sur la conscription. Ici, les Canadiens feront tout en leur pouvoir, sans y être contraints, pour aider la métropole pendant cette guerre-ci; et il sera prudent de les laisser dans cet état d'esprit patriotique."

L'article de ce matin est un plaidoyer explicite en faveur du principe de la conscription. "Si la guerre continue et si l'on a besoin de plus d'hommes du Canada, et si l'engagement volontaire ne donne pas ces hommes, quelle est l'alternative, dit la *Gazette*. Et elle continue aussitôt: "Rien n'indique que la paix soit très prochaine. Il n'y a aucune probabilité qu'on n'aura pas besoin du plein demi-million offert par le Canada. Il est même probable que cinq cent mille hommes ne suffiront pas, et il existe encore un chiffre en déficit de près de quatre-vingt-dix mille hommes". Plus loin, elle ajoute qu'il devient de plus en plus difficile de lever des troupes pour le service d'outre-mer, sous le régime du volontariat et que la crise de la guerre est arrivée. Elle ajoute incidemment que la tentative d'organiser l'armée locale a échoué. (Lorsque l'incident Lavergne aura été tiré au clair, on saura peut-être quels moyens ont été pris pour ne pas organiser cette armée.)

Mais continuons à citer la *Gazette*: c'est trop intéressant. "La simple vérité, dit-elle, c'est que l'engagement volontaire paraît avoir donné tout ce dont il était capable. Si tel est le cas, et ce semble être le cas, le Canada doit le regarder en face."

"Le peuple canadien s'est dit décidé à poursuivre la guerre jusqu'à la limite de ses ressources — toutes ses ressources. Ceci comprend les ressources en hommes. En face de cette déclaration, le Dominion se contentera-t-il d'un acte partiel? Certainement non. Le Canada va-t-il poursuivre cette guerre, ou lâcher? Il ne peut y avoir qu'une réponse à cette question. Il ne peut y avoir de reculade. Mais les mots et les phrases ne servent de rien. Les troupes canadiennes qui sont en front... doivent avoir des renforts, et cela signifie plus de troupes. Si ces troupes ne peuvent être fournies par l'engagement volontaire, il faudra les lever en vertu de quelque autre système, sous quelque forme de service obligatoire."

Suivent la réponse aux officiers, citée plus haut, et l'indication que la conscription ne devra pas viser les agriculteurs et les ouvriers des usines de munitions.

Il peut être intéressant de mettre en regard du texte de la *Gazette* cet extrait du Canada du vendredi 13 avril 1917 et de se demander quels les suites parlementaires il pourra bien avoir.

"Comprendra-t-on enfin que c'est folie de s'obstiner à attendre le chiffre de 500,000 hommes promis par sir Robert Borden, de sa propre initiative, et que le parlement fédéral n'a jamais ratifié?"

OMER HEROUX.

BLOC - NOTES

Suppression des "morts"

Le Canada, embarrassé par les textes que nous lui servons, hier, bafoieuse ce matin une longue tirade sur la désastreuse influence du nationalisme, continue de nous attribuer la responsabilité du tapage de lundi soir, — à la suite duquel il a dû destituer un de ses reporters, le principal chef des turbulents, — et se met à se demandant s'il ne vaudrait pas mieux, supprimer la cause de telles manifestations. Le *Canada* radote. Il y a des mois, des années qu'il crie que les nationalistes sont morts. Voilà aujourd'hui qu'il veut les supprimer. S'il a jadis dit vrai, il y a longtemps que nous n'existons plus. Alors?...

Quand? Le député Chabot, d'Ottawa, médecin et lieutenant-colonel, — qualifié de traitres des hommes publics canadiens-français qu'il se refusait à nommer, hier. Si le docteur est si loyaliste, on le verra sans doute en uniforme de chirurgien-major et partant pour le front. Il ne se hâte pas, toutefois. Car voilà des mois qu'il reste au Canada, assiste aux séances des Comités en grand uniforme et y vote contre les résolutions favorables à la langue française, quand il s'en présente, — ainsi la motion Lapointe, l'an dernier. On a le courage qu'on peut!

Un soldat canadien-français

Philip Gibbs, le correspondant de guerre anglais, auteur de si remarquables chroniques du front, note dans un récit que publient aujourd'hui certains journaux, l'aventure d'un "bien brave troupier, un Canadien-français", qui fut prisonnier l'autre jour, entre Arleux et Fresnoy, 72 soldats et officiers allemands. D'autres journalistes avaient dit qu'il s'agissait du haut-fait d'un des nôtres. "M... que j'ai eu peur!" disait le troupier en revenant avec ses prisonniers, escorté de trois capotins qu'il avait rencontrés, sa capture faite. Turenne avait déjà dit, il y a quelques siècles, alors qu'il tremblait avant l'assaut: "Tremble, carresse! Je l'en ferai voir bien d'autres!" L'expression est différente, le courage, le même.

G. P.

A OTTAWA

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

REEDITION D'UN DEBAT DE L'AN DERNIER A CE SUJET — M. BOULAY ET LES FEMMES DANS LES BUREAUX DE L'ETAT — LES DEPUTES GALANTS

(Par Ernest BILODEAU)

Ottawa, 9 mai 1917.

Encore une journée occupée à discuter, peut-être pas tout à fait à tort et à travers, mais en tout cas sans grand profit pour le pays. A voir la belle insouciance avec laquelle la Chambre emploie des heures coûteuses à des palabres parfois amusantes, mais souvent futiles, on se sent disposé à approuver des deux mains la nomination d'un comité chargé d'étudier les moyens d'abréger les sessions et de les rendre moins coûteuses. Il y a vraiment des moments où la députation imite quelque peu les fonctionnaires civils dont parle M. Boulay, qui emploient la plus grande partie de leur temps, les pieds sur la table, à lire les journaux.

L'enseignement technique

En tout cas, on n'a voté aujourd'hui aucun crédit, et la Chambre, formée en comité général, a écouté au début les arguments apportés par M. Lemieux à l'appui de sa motion relative aux écoles techniques. Ce débat s'est prolongé jusqu'à la soirée, puis le député de Rimouski s'est levé à son tour pour expliquer sa motion relative au service civil. Ce deuxième morceau du programme a procuré plus d'animation que le premier, et l'on s'est fort amusé de la défense des dames faite par M. Ernest Lapointe et M. Graham, à la suite des remarques de M. Boulay, qui s'est déclaré hostile à leur présence dans les bureaux de la capitale. C'est à la fin de ce débat que M. Northrup fait adopter une motion relative au coût des sessions du parlement.

Il était, "jour des députés" aujourd'hui, et le moment était venu de voter des avis de motion vint à rétrograder sur le numéro 8, inscrit au nom de M. Rodolphe Lemieux. "Dans l'opinion de cette Chambre, disait la formule, le gouvernement devrait agir sans retard dans le sens recommandé par la commission de l'éducation technique."

Il s'agit d'une enquête faite l'an dernier sur cette question et dont le rapport est resté sans effet. M. Lemieux reprend à peu près textuellement son argumentation de l'année dernière en faveur de l'établissement d'écoles techniques, dont il proclame la grande utilité pour les classes ouvrières en même temps que les avantages pour les industries et pour le pays. M. Lemieux a accompli ses remarques d'une quantité de citations prises dans divers ouvrages et dont la sèche élocution n'était pas pour faire revenir à leurs sièges le grand nombre de députés qui s'étaient absentés des premières phrases du député de Rouville. Celui-ci a établi un fort plaidoyer en faveur de la vulgarisation des écoles techniques de par le pays et mis le gouvernement en demeure d'agir au plus tôt en ce sens.

La réponse de M. Grothers a été typique. "M. l'Orateur, dit-il, les discours que vient de prononcer l'honorable député de Rouville est le même en tous points que nous avons entendu de sa bouche l'année dernière, et qui se trouve rapporté dans le *Herald* de la dernière session à la page 72. On trouvera ma réponse à la page 75."

La malice eût été encore plus grande si le ministre du Travail eût à ce moment repris son siège, mais il crut devoir ajouter une autre excuse à son laconisme. "Les écoles techniques sont une chose excellente et nécessaire, dit-il, mais elles relèvent de la juridiction provinciale. Ne touchons pas à l'autonomie des provinces."

M. Verville n'est pas content de cette phrase. En quelques phrases, il blâme l'apathie du ministre et témoigne lui aussi de la nécessité de l'éducation technique, qui fait de l'ouvrier un homme développé, plus utile à lui-même, à sa famille et à son pays. Ne négligez pas, dit-il, de la donner aux jeunes générations, pour les reconstructions de demain.

Mieux que le "Québec & Saguenay"

M. Burnham, M. MacKenzie, M. Thornton, abondent dans le même sens, en de brèves déclarations. M. Macdonald, de Picton, y met plus d'insistance et d'esprit combatif. Il ôte les gans blancs que paraît avoir mis l'opposition pour traiter de cette question, et sert la soupe chaude au gouvernement pendant quelques minutes. Il est pourtant aussi incapable de développer les services techniques qu'il s'agissait de nos jeunes gens de gaspiller des sept à huit millions de l'argent du peuple pour débarrasser les amis du parti au pouvoir de certains chemins de fer embarrassants, comme on a fait avec le *Québec-Saguenay* à la fin de la session dernière. Par ailleurs, continue M. Macdonald, où en seraient nos jeunes gens pour la fabrication des munitions sans les services techniques de nos jeunes ouvriers techniques? Il importe donc à tout point de vue de donner suite aux conclusions du rapport; et le gouvernement n'a qu'à diminuer ses dépenses, s'il trouve qu'il n'a pas assez d'argent pour donner au peuple le bienfait qu'il réclame.

Le débat a été résumé par M. Fos-

ter, qui a souligné l'unanimité de la Chambre en ce qui concerne le principe en jeu. Tout le monde désire faire profiter notre population des avantages de l'éducation technique, dit-il, mais on peut différer d'opinion sur les moyens à employer. Les provinces ont leur mot à dire et leur part de responsabilité dans cette tâche, et le ministre cite l'exemple de la ville de Toronto, qui a construit de superbes édifices où des centaines de jeunes Ontariens vont recevoir une formation qui leur permet de devenir chefs d'atelier et d'industries. Seulement, la motion de M. Lemieux est rédigée en termes d'une précision, d'une sévérité telles que le gouvernement ne peut l'accepter. M. Foster propose donc un amendement qui se résume à un accord sur le principe tout en réservant la pleine liberté du gouvernement en ce qui concerne le moment et les moyens de mettre à exécution les conclusions du rapport sur lequel M. Lemieux a basé sa motion.

M. Burrell a fait remarquer que l'éducation industrielle n'est pas tout, et qu'il convient de songer aussi à l'éducation agricole, non moins importante. Et M. Boulay a concouru en français aux termes de l'amendement du leader de la Chambre, ce qui a conduit la séance à l'ajournement de six heures.

A huit heures, M. Lemieux s'est défendu d'avoir répété mot à mot, ou à peu près, son discours de l'an dernier, et a insisté sur l'importance de la question soulevée par lui. Il demande que le gouvernement prenne sur les estimés supplémentaires les fonds nécessaires à la diffusion de l'éducation technique. Quant à sa motion, il a donné que le gouvernement en accepte le principe, il se déclare satisfait et accepte l'amendement Foster qui est adopté à l'unanimité.

Les femmes dans les bureaux de l'Etat

La motion numéro 13 était inscrite au nom de M. Boulay, dans les termes suivants:

"Que dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait décider qu'à l'avenir il ne sera employé que des personnes du sexe masculin dans toutes les positions comportant un salaire de huit cents piastres ou plus, et que de plus il sera nommé un commissaire spécial chargé de la surveillance du travail et de la moralité de chaque ministère ou département."

M. Boulay a expliqué sa motion en français. Il trouve que trop de femmes et de jeunes filles détiennent des positions dans le service civil. Il admet bien qu'une pauvre veuve, par exemple, y trouve les moyens de subsistance de sa famille, mais il n'est pas bon, trouve-t-il, que tant de jeunes filles n'aient d'autre ambition dans la vie que de trouver un salaire assuré, qu'elles emploient presque uniquement à l'achat de toilettes, de bijoux et de parfums. C'est un bien mauvais exemple à l'état confectionné, dit M. Boulay, que de ne se préparer pendant des mois qu'à subir avec succès des examens pour le service civil. Il y a deux plaies à Ottawa, dit-il: les théâtres-cinéma et les femmes dans les bureaux. La première n'est pas faite pour le monde de l'Etat, elle est faite pour la vie conjugale et les mariages. M. Boulay suggère donc que l'on rende le fonctionnarisme moins attrayant aux femmes en diminuant les appointements qu'il leur offre. Pas de femmes payées plus cher que huit cents dollars par année; et quant aux hommes, que ceux qui sont mariés gagnent toujours cent piastres par an de plus que les célibataires. Pendant qu'il y est, M. Boulay s'élève contre les salaires trop élevés et contre les pareasseux. "Un homme gagnant quatre mille piastres à même les fonds publics, dit-il, et qui trouve qu'il n'en a pas assez, mérite d'être mis à la porte sans retard. Mais ce sont justement ceux-là qui travaillent les moins, s'écrie-t-il. Ils arrivent à leur bureau à onze heures du matin, et croient avoir rempli leur devoir en donnant trois ou quatre heures par jour au pays qu'ils paient. Il faudrait mieux les diminuer et augmenter le maigre revenu des classes inférieures du service civil, qui peinent et souffrent avec des cinq cents piastres par année. Ici M. Boulay donne lecture d'une lettre qu'il a reçue d'un jeune homme fonctionnaire à cinq cents piastres, obligé de faire vivre la-dessus une famille et ses vieux parents. "Je dis qu'il y a là des injustices criantes, dit le député de Rimouski, et il est grand temps que le gouvernement fasse quelque chose pour ces pauvres gens. Heureusement, nous avons été informés que le ministre des Finances s'en est rendu compte et qu'il est à l'étude une mesure en ce sens. Il faut espérer que ce sera fait le plus vite possible."

M. Boulay suggère ensuite la nomination d'une sorte d'inspecteur dans chaque département, afin de

(Suite à la 7ème page)

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engageront de ne pas révéler, de l'encore, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils veulent bien en prendre note définitivement.

SOUVENIRS DE 1911

Nous recevons de l'un de nos lecteurs des Cantons de l'Est la lettre suivante:

"Je vous adresse un exemplaire du Daily Record de notre ville, en date d'hier. Il contient un compte rendu de l'Assemblée d'hier, à Ayer's Cliff. Le trésorier provincial a dit là contre le Devoir que quelque chose devrait être relevé et contredit."

Voici maintenant le texte du Record:

"SIR H. AMES AND HIS DEVOIR."

In the course of his remarks, Mr. Mitchell gave the lie direct to the charge that had been made against Sir Wilfrid Laurier for disloyalty, and declared that Sir Herbert Ames had paid \$10,000 to the Devoir to assist in spreading literature in the Eastern Townships advising the people that they had no duty to perform outside of Canada."

Pour être éclairé sur ce point, notre lecteur n'aura qu'à se reporter au onzième article de M. Bourassa sur le Nationalisme et les partis, publié dans le Devoir du 3 juin 1913, où notre directeur raconte la campagne de 1911. Il trouvera ceci, après un paragraphe où l'auteur rappelle les démentis faits pour l'animer à parler dans la région:

"A quelques jours de là, l'un des chefs les plus importants du Comité conservateur, armé des listes électoralles de tous les comtés de l'Est, abandonna au Devoir, pour toute la durée de la campagne, quelques milliers de braves électeurs. Un reste, nous l'aimons bien. Loin de profiter de la situation pour mettre le contenu de l'indignation de ces messieurs, l'administration du journal leur fit des conditions généreuses: nous n'exigeons que le prix de l'abonnement régulier, moins la commission que nous payons aux sollicitateurs ordinaires. Nous restions ainsi libres de tout ce qui aurait pu avoir couleur de souscription politique, et nous avions l'indéfectible satisfaction de leur servir le journal de l'indignation de l'immortalité à répandre à pleines colonnes la bonne doctrine nationaliste."

CETTE PIECETTE

L'un de nos amis nous téléphone que la piecette à laquelle faisait allusion, dans les lettres au Devoir d'hier, l'un de nos correspondants, est très probablement "Le maître d'école" de Jean Gagné, publié dans la Veille des Chambrées du 17 février 1917.

RIGAUD DEMANDE
UN DENTISTE ET
UN PHARMACIEN

La population de Rigaud serait désireuse de voir s'établir au milieu d'elle, un dentiste et un pharmacien. Cette population qui atteint déjà 2,000 (deux mille) âmes augmente tous les jours, et elle compte avec les environs immédiats près de 6,000 (six mille) âmes.

La fabrique de munitions qui est à proximité est la plus considérable en Canada; elle emploie à elle seule près de 1,200 âmes.

Rigaud est un centre qui se développe prodigieusement, puisque sa population s'est accrue de 1,000 en deux années, et l'avenir y paraît assuré à un jeune dentiste, et à un pharmacien entreprenant.

Le greffier de cette ville sera heureux de fournir toute information aux personnes intéressées, désireuses d'en obtenir.

(Communiqué)

PLAINTES DES INVALIDES

LES SOLDATS DE RETOUR DU FRONT DISENT QUE LE GOUVERNEMENT N'A PAS FAIT SON DEVOIR.

Toronto, 10. — Les soldats de retour du front ont tenu une assemblée publique au Massey Hall, hier soir, sous la présidence du maire Church, où ils ont fait connaître leur mécontentement sur le fait que le gouvernement ne fait pas son devoir, que les fonctionnaires du Fonds patriotique ne leur étaient pas sympathiques et que des ennemis travaillaient dans les usines de munitions, enlevant le travail aux soldats de retour du front et aux femmes des soldats. Ils veulent immédiatement l'établissement d'un bureau municipal de placement pour les soldats de retour du front et la réorganisation du système des pensions au Canada.

N'hésitez pas trop
longtemps

ou vous laissez les meilleures occasions vous échapper. L'expansion de la partie aristocratique des faubourgs de l'ouest de Montréal, se renouvelle aujourd'hui le long des bords de Lac, et il y a maintenant des occasions d'y devenir acquiescent d'un chèque qui ne se représenteront pas. A vous d'en profiter. Pensez: une maison à vous pour \$100 au comptant et de \$25.00 à \$30.00 par mois, valant de \$2,500 à \$3,500. Demandez "Thrift" ou vous trouverez représentés plusieurs de ces magnifiques demeures.

MARCEL TRUST COMPANY

101 S.-JACQUES

MAIN 3701.

25ème année. Actif: plus de \$4,000,000

CHOSSES MUNICIPALES
UN PROJET
À VAU-L'EAU

NOUS DEVONS PERDRE TOUT ESPOIR DE RACHETER NOS OBLIGATIONS À LONDRES, DIT M. ARNOLD. — LES HESITATIONS DE LA MONTREAL WATER. — POURSUITE DE \$80,000 ?

Il y a quelque temps on se réjouissait fort dans les cercles municipaux: le trésorier de la ville, en faisant un transfert d'obligations de Londres à New-York, allait, disait-on, réduire notre dette d'environ \$5,000,000. Les Etats-Unis n'étaient pas encore en guerre à cette époque. Mais les temps sont changés depuis et, avec eux, la joie de nos administrateurs a fait place à une immense déception.

M. Charles Arnold, chef du trésor municipal, vient en effet d'avertir nos commissaires que, par suite de l'entrée en guerre de nos voisins, il se voit dans l'impossibilité de mener à bonne fin l'avantageuse transaction: le chancelier de l'Echiquier d'Angleterre l'a informé au dernier moment, par l'entremise de la maison Morgan, de New-York, qu'il ne peut plus, pour diverses raisons, entrer en possession des valeurs promises.

Le trésorier de la ville dit qu'il regrette beaucoup ce qui arrive à la ville, mais qu'il n'a rien à se reprocher parce qu'il a tout fait, avec l'aide de la banque de Montréal, pour assurer le succès de la transaction.

NI OUI NI NON

Il y a très longtemps que l'on parle d'exporter la Montreal Water chez nos administrateurs: on est convaincu que la chose serait avantageuse pour beaucoup de citoyens, comme le déclarait encore dernièrement une délégation de St-Henri.

La ville a déjà demandé à la compagnie si, en imposant un taux uniforme de 5 pour cent de la valeur du loyer, son revenu serait suffisant pour rencontrer l'intérêt sur le prix d'achat et le fonds d'amortissement. Elle lui répond aujourd'hui que la question est entourée de tant de difficultés qu'elle ne peut répondre ni oui ni non.

Au cas où il y aurait fusion, ajoutée-elle, le taux que nous ferons payer à nos clients sera généralement la même chose que celui qu'on obtient dans la ville de Montréal, excepté que la taxe principale sera basée sur un taux de 5 et non de 4 pour cent de la valeur du loyer. Les pourparlers vont se continuer.

MISE EN DEMEURE

La commission des écoles d'Hochelaga, dont une des institutions a subi des dommages par suite du changement de niveau de certaines rues dans ce quartier, menace de poursuivre la ville pour un montant de \$80,000 si elle ne prend pas immédiatement une attitude quelconque à l'endroit de sa réclamation (\$15,000).

La Y. M. C. A., dans une lettre qu'elle vient d'adresser au commissaire Ainey, le félicite de son opposition à l'adoption du projet relatif à la cession de l'île Sainte-Hélène à la Canada Steamship.

Une lettre du secrétaire du conseil supérieur d'hygiène — comme le laissait entendre le "Nationaliste" de dimanche dernier — enjoint à nos commissaires de continuer à fournir l'eau aux citoyens de la Pointe-aux-Trembles.

Une somme de \$3,500 est votée pour l'engagement d'employés supplémentaires dont la ville a besoin pour la confection des rôles de cotisation.

Le contentieux avertit les commissaires qu'ils ont le pouvoir, en vertu d'une loi provinciale, d'imposer une taxe spéciale sur les abattoirs publics et privés.

Les contrats pour la fourniture de grosse pierre sont accordés à la Maisonneuve Quarry Co. et à la Villers Quarry Co.

On vote \$250 à la Colonie des vacances du Cap de la Victoire.

La ville décide d'offrir des fleurs à l'artiste canadienne Donalds.

EN L'HONNEUR DE
LA REINE VICTORIA

ON ORGANISE UNE MANIFESTATION POUR LE 24 MAI.

Presque tous les présidents des sociétés nationales et patriotiques de langue anglaise assisteront hier soir à une réunion qu'ils avaient convoquée au St. George's Home.

Elle avait pour objet la célébration du 24 mai prochain: on a décidé d'organiser une manifestation au pied du monument Victoria pour cette date. Le discours de circonstance sera probablement fait par le major (B.C.A.) Williams. On demandera au général Wilson d'envoyer une garde d'honneur pour relever l'éclat de la cérémonie.

Au cours de la réunion, on a également décidé d'envoyer un câblégramme de félicitations à Sa Majesté Georges V à l'occasion de son anniversaire de naissance.

NOUVELLE ÉTUDE LÉGALE

Trois-Rivières, 10. — On annonce la formation d'une nouvelle étude de loi, composée de MM. Ed. Langlois, Maurice Duplessis et L.-D. Durand, sous la raison sociale de Duplessis, Langlois et Durand, avocats.

La nouvelle société aura ses bureaux au No 4 de la rue St-Joseph, dans les anciens bureaux de M. Duplessis qui ont été complètement transformés.

MAISONNEUVE
ON SE LAISSE
POURSUIVRE

SEUL L'AVIS DE SES AVOCATS, LE CONSEIL DE MAISONNEUVE DECIDE DE NE PAS PAYER LES \$500,000 DUS AUX FRÈRES DU MONT LASALLE.

Ce n'est qu'après trois heures et demie de discussion que les échelons de Maisonneuve ont ajourné la séance du conseil, hier.

On a reçu entre autres une communication du bureau légal Saint-Germain, Guérin et Raymond, notifiant le conseil qu'il doit payer la somme de \$500,000, due aux Frères du Mont Lasalle. Ceux-ci poursuivent si le paiement n'est pas fait. Les échelons, suivant l'avis de leurs avocats, ont décidé de se laisser poursuivre, mais ils prendront tous les moyens légaux pour amener en garantie ceux qui ont fait le détournement de la somme de \$192,000 dont nous avons déjà parlé.

Il y a quelque temps, le leader du conseil demandait l'autorisation de faire préparer des statistiques dont le but était de prouver qu'il y avait dans la ville des sites manufacturiers et une pénurie de logements. Voici d'ailleurs quelques chiffres qu'il ont été donnés hier:

Si on excepte la Dominion Light, Heat and Power, la Shawinigan Water and Power, et quelques autres, on constate qu'il y a 34 industries faisant 15 millions d'affaires par année, et 5,472 ouvriers qui trouvent l'emploi dans la ville. 2,550 habitent Maisonneuve et 2,922 habitent en dehors de la ville. On paye \$86,426 de salaires par semaine, \$42,843 aux ouvriers de Maisonneuve et \$43,583 à ceux d'ailleurs.

Par contre 533 personnes ont dit aux statisticiens qu'elles résident à Maisonneuve s'il y avait des logements convenables. Si on tient compte que dans ces statistiques on n'a pas fait entrer les ouvriers qui travaillent à la Locomotive Works, la Canada Steel, la Canada Cement et à la Cale-Sèche, il n'est pas exagéré de dire que 2,000 nouveaux logements pourraient être loués dans un court délai. Tous les ouvriers qui habitent dans ces logements paieraient des taxes à la ville, ce qui aiderait à rétablir un peu les finances.

Si le projet du maire Tremblay qui veut exempter de taxes pendant un an les temps tous ceux qui construisent des logements, est mis en force, la construction dans la ville voisine prendra un essor considérable.

L'American Can Co., Ltd., demande au conseil l'autorisation d'installer une voie d'évitement qui lui permettra de transporter des matériaux pour une construction nouvelle qu'elle entreprend. Cette nouvelle fabrique aura face sur le Boulevard Pie IX. Elle sera de quatre étages, mesurant 208 x 90. La demande a été accordée.

Le maire veut aider les sans-travail, à cette fin il a demandé à la Commission du parc de donner du travail à ces miséreux. Les échelons, tout en se déclarant favorables au projet, veulent savoir si les travaux exécutés rapporteraient quelque chose. On en parlera à la prochaine séance.

La "Goutte de lait" inaugurera son service le 14 courant.

Les barbiers devront se conformer dorénavant à la loi, ouvrir à 7 heures et fermer à 8 heures, excepté le samedi à 11 heures.

M. L. P. Lasserre est nommé percepteur du "Son du pauvre" avec un salaire de \$500.

LE CLUB DES MA-
RINS CATHOLIQUES

IL INAUGURERA, HIER SOIR, LA 25e SÉRIE DE SES SOIRÉES.

Le club des marins catholiques de Montréal a inauguré, hier soir, avec succès, la 25ème série de ses réunions périodiques, d'avril à novembre, par une soirée récréative qui a été beaucoup appréciée.

Le programme de cette soirée que présidait le commandant Walsh, de la marine marchande du Pacifique, était composé de musique instrumentale, de danse, de chant et de discours.

Le chanoine McCrory a transmis tout d'abord les bons souhaits de Mgr l'archevêque de Montréal qu'il était chargé de représenter.

Au nombre des personnes présentes se trouvaient M. l'abbé McShane, curé de St-Patrice; M. W. J. Ross, président de la commission du port de Montréal; le chanoine McCrory, le Dr Ritchie Bell, le Dr Atherton, secrétaire du club des marins catholiques, et autres.

Les orateurs ont fait ressortir au cours de leurs discours les bienfaits rendus par le club des marins catholiques au point de vue social et religieux et les secours que les citoyens ont apportés à cette œuvre.

A en juger par le rapport annuel, ces secours ont été généreusement donnés et l'on projette déjà de rétablir un local plus grand pour l'avenir.

CANDIDAT LIBÉRAL
CHOISI DANS BROME

M. McMASTER, AVOCAT DE MONTREAL, ACCEPTE LA CANDIDATURE.

Knowlton, Qué., 10. — Les délégués libéraux du comté de Brome se sont réunis, hier, en convention, pour se choisir un candidat aux prochaines élections fédérales. M. Sydney Fisher ayant décidé de ne pas briguer les suffrages, ainsi que M. Vilas, député à Québec, M. A. R. MacMaster, avocat de Montréal, a été choisi à l'unanimité.

Après la nomination, le nouveau candidat, M. Fisher et M. Vilas ont porté la parole. Tous deux ont déclaré qu'ils n'avaient aucune intention de briguer les suffrages aux prochaines élections, qu'ils se consacraient à leur profession, et qu'ils n'avaient aucune intention de briguer les suffrages.

NOS SOLDATS
LES FAUSSETÉS
DES "JAUNES"

LES SOLDATS NE SONT PAS MAL TRAITÉS À QUÉBEC MAIS AU CONTRAIRE ON LES REÇOIT AVEC EGARD. — L'ALCOOL EST L'UNIQUE CAUSE DES TROUBLES.

Québec, 10. — La commission d'enquête sur les accusations de l'Orange Sentinel, au sujet du traitement des soldats à Québec, a terminé son travail hier soir; elle est partie aussitôt pour Rivière-du-Loup où elle doit reconstruire les accusations portées contre les citoyens de cette ville qui auraient jetés des pierres sur des convois de soldats.

À la séance d'hier après-midi, M. C.-F. Delage, président du Fonds patriotique québécois, a donné des renseignements sur la générosité des Canadiens-français en faveur de cette œuvre de guerre et a déclaré qu'il a pu constater maintes fois que loin d'être maltraités les soldats étaient traités avec égard à Québec.

Deux autres témoins, le Rév. Thomas Perry, recteur de l'église anglicane, et le colonel Burstall, ex-président de l'Overseas Club, ne peuvent confirmer les accusations portées par l'Orange Sentinel. M. Parry a déclaré qu'on lui avait rapporté que les étudiants de Laval avaient obligé des soldats invalides à circuler dans les rues, mais il n'a pas pu prouver cela. Il a dit que c'était un fait que les soldats étaient traités avec égard à Québec.

D'un autre côté, le colonel Burstall ne connaît pas non plus de cas de mauvais traitement de soldats à Québec et croit tout comme M. Perry que la boisson est l'unique cause des troubles qui ont pu surgir. Il reproche aux Canadiens-français de ne pas assez encourager les œuvres de guerre et de rester indifférents à ce sujet. Il reconnaît cependant qu'il y a beaucoup de générosité quant il s'agit de souscriptions à des œuvres directement bénéficiaires au pays et pour être dépensées ici.

En réponse au colonel Ostell, il admet que les Canadiens-français ont beaucoup souscrit à la dernière campagne du Fonds patriotique.

Le colonel Burstall a de plus admis dans son témoignage que certains soldats revenant du front semblaient éprouver du ressentiment contre les Canadiens-français parce qu'ils ne recevaient pas assez d'encouragement dans les tranchées.

On a aussi entendu le maire Lavigne, M. Théo. Dubé, greffier de la Cour du recorder, le détective Walsh, le Dr Page et le soldat Emile Larochelle, qui ont tous donné un démenti catégorique aux accusations.

FAITS - MONTREAL

UNE FEMME EST
BRULÉE VIVE

LE FEU PRIS DANS UN SEAU DE VERNIS SE COMMUNIQUE A SES VÊTEMENTS. — ELLE SUCCOMBE PEU APRÈS.

Une femme a été brûlée vive, hier soir, à St-Henri, dans des circonstances tragiques. Son mari, M. Arthur Biron, No 175a, rue Delnellet, et sa petite fille, Véronique, âgée de 12 ans, se sont infligés de graves blessures à la figure, aux mains, en se portant au secours de la malheureuse femme.

Mme Biron, âgée de 40 ans, était à venir à la cuisine de sa maison, vers 7 heures 45, quand pour mieux verser son travail, elle alluma une chandelle qu'elle promena sur le plancher et qui finalement tomba dans le seau de vernis. Le feu prit au vernis et se communiqua aussitôt aux vêtements de la pauvre femme. Affolée par la douleur, elle se précipita dans la maison, suivie par le mari et la fille qui se tenaient dans une pièce voisine. L'effort tenta en vain de dénouer sa mère des vêtements enflammés qui la brûlaient atrocement et le père fit aussi d'inutiles efforts. Les voisins, à ces cris, s'empressèrent d'accourir. Mme Biron reçut les premiers soins avant d'être conduite ainsi que son mari à l'hôpital Western où elle succomba. Quant à M. Biron et à l'enfant, ils sont hors de danger.

MORTS À L'HOPITAL

Deux hommes que l'ambulance venait de transporter à l'hôpital Général ont succombé. Le premier, Joseph Murphy, 35 ans, domicilié au No 188, rue Versaille, avait été relevé à midi, rue St-Antoine, par un agent de police, dans un état d'insouciance, et conduit au dispensaire où il succomba quelques heures après son entrée. Le second, William O'Keefe, 55 ans, No 463, rue Notre-Dame, maître-plombier pour le Grand-Tronc, s'est laissé à son travail dans une usine de la Pointe St-Charles.

BLESSE AU CHAMP DE MARS

William Hamilton, âgé de 60 ans, sans adresse connue, a dévalé tête baissée l'escalier de pierre qui dépose les passants du Champ de Mars dans la rue Craig. Il a été conduit par un agent de police à l'hôpital Notre-Dame.

LE VETO EST MIS DE COTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DE QUÉBEC VOTE DE NOUVEAU LE BUDGET.

Québec, 10. — Le conseil a mis de côté, hier soir, le veto que le maire avait opposé au budget municipal à vote de nouveau le budget par un vote de 16 à 8. Le maire et l'échevin Verret, leader du conseil, ont discuté la situation financière, le premier prétendant que la ville va à un déficit de \$100,000 et

PETITES ANNONCES
SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE cinq bons plâtriers et cinq peintres. S'adresser à Joseph Perron, 151, de Beaujeu, ou à Édouard Dumelon, entrepreneur plâtrier, 134 de Beaujeu. Tél. LaSalle 2265.

A LOUER

HÔTEL À LOUER
Magnifique hôtel situé au centre de la ville, nouvellement construit et très moderne, comprenant 60 pièces bien éclairées, chauffage à eau chaude, système d'éclairage, d'alarme et nettoyage à l'électricité. 1 lavabo dans chaque chambre, bain dans 26 d'elles, plancher ciré, téléphone dans chaque chambre, ascenseur automatique à l'électricité. Pour tout renseignement, s'ad. à Alex. Desmarre, 60-esi, Notre-Dame.

A VENDRE

A VENDRE, oeufs de poule de race pour incubation. S'adresser Gump, Langlois et Cie. Plymouth Rock bar, Lehigh, Rhode Island, Wyandotte blanche; aussi poules couveuses et pondeuses.

DIVERS

ARGENT À PRÊTER
J'ai à prêter \$1,500 à \$30,000 et plus, première hypothèque, propriétés à Montréal. Aussi prêts aux faillites à Montréal. Conditions avantageuses. Notaire Lebeau, 120 rue Saint-Jacques. Main 6615.

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE GROS

Si vous désirez vous faire représenter dans la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest canadien, adressez-vous à l'Agence Franco-canadienne, casier postal 257, Prince-Albert Sask. Nous sommes à votre disposition. Nous référons à commission. Bonnes références fournies sur demande.

REPARATIONS DE MEUBLES

de tous genres, rembourrés avec soin, matelas faits, remis à neuf, plumes désinfectées. Charles Turcot, 707, rue Lafontaine. Tél. Est 5896.

E. ROY

328 rue Saint-Catherine est, entre Saint-Timothée et Saint-Jacques. Réparations et rapatriement à la mécanique, exécutés en un clin d'oeil. Appelez. Est 5326 et des chauffeurs, prises à domicile, vous seront rapportées, remises à neuf.

OEUFS POUR INCUBATION

La saison d'incubation arrive sous quelques jours, avec le plus beau stock de volailles de races pures. Poules, Canards, Oies, Dindes, Pintades, Pigeons, Lapins, Outardes et Canards Sauvages, Paons, Lygnes, etc. Quelques reproducteurs de toutes races, mâles et femelles, Poules et poulottes de toutes races en main. Jars Toulouse, Embden, Canards Pekin, Coucou Indiens, etc. Males Pintades et quelques couples aussi. Oufs de dinde, prêts à la fin du mois \$4.00 pour 10; \$5.00 pour 15. Nous avons 45 mâles dindes et 45 dindes reproducteurs. Demandez notre catalogue illustré de 15 gravures indispensables aux consommateurs. Nous par maille. Frais d'expédition sur l'élevage du dindon, et francs. Elevez vos propres dindes. 25 sous par maille. Timbres pour informations. Récrivez, nous avons tout ce qu'il faut de volailles de races pures. LA FEMME AVICOLE, YAMASKA, Saint-Hyacinthe, Qué.

MATHÉMATIQUES, SCIENCES, LETTRES ET LANGUES

en anglais et en français. — Préparation aux examens, brevets, et service civil, etc.

Cours de KERMENO

Directeur RENE SAVOIE, L.C., et L.E. Bachelier en arts et en sciences appliquées. 238 Saint-Denis. Tél. Est 6162. près Sainte-Catherine

INVENTIONS

PROTEGEES EN TOUTS PAYS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
125, Power Bldg. Montréal. Tél. 3025

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION
364 rue Université, Montréal.

HOTEL

VICTORIA HOTEL
Québec
H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.50 par jour.

LA PREMIÈRE DES "CHANTS DE GUERRE"

Comme on s'y attendait, la vente des billets pour la première audition des "Chants de Guerre", d'Alexandre Georges, au Monument, le 15 mai au soir, par la chorale Saint-Louis de France, commença d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes, solistes de très grande valeur, l'orchestre de la chorale Saint-Louis de France, commencée d'hier matin seulement à produire une course telle que le nombre de bons sièges est des maintenant limité. L'œuvre, unique en son genre, peint musicalement les phases terribles que nous traversons; elle sera donnée dans les meilleures conditions possibles: chœur de 200 voix mixtes,

LA VIE SPORTIVE

YOUNG AHEARN S'EST MONTRÉ SUPÉRIEUR À GEORGES RIVET

L'ANGLAIS A REMPORTÉ UNE VICTOIRE FACILE CONTRE NOTRE BOXEUR LOCAL DANS UNE RENCONTRE DE DIX RONDES AU PARC SOHMER, HIER. — BURNS A OBTENU LA DECISION SUR MAHER. — DES PRELIMINAIRES INTERESSANTES.

Le public montréalais a pu constater hier soir que Georges Rivet, quoique bon pugiliste, n'était pas dans la classe des champions, car Young Ahearn a eu un avantage marqué sur notre boxeur local dans la rencontre d'hier soir, au parc Sohmer, sous les auspices du club de hockey Canadien. Le "Dancing Master" a eu le dessus dans toutes les rondes, et dès la première reprise les amateurs purent se rendre compte de la supériorité de l'Anglais, et le résultat de cette bataille fut net et sans appel. Quoique défait, Rivet fit preuve de beaucoup de courage, et pour son endurance et sa ténacité il mérite des félicitations.

Ahearn aurait pu sans doute mettre son adversaire hors de combat, mais il préféra le ménager afin de donner au public pour la valeur de son argent.

Rivet était battu avant d'entrer dans l'arène, et cette crainte de notre Georges fut la cause première de sa défaite, car nous croyons qu'il aurait pu faire beaucoup mieux, mais il semblait ne pas vouloir frapper son adversaire de peur de recevoir des coups trop terribles en retour. Plusieurs spectateurs de-

mandèrent aux seconds de Rivet de jeter l'éponge, mais ceux-ci, connaissant le courage et la force de notre boxeur local, persistèrent à le laisser battre, et cette tactique eut pour effet de faire faire les dix rondes, à la grande satisfaction de ceux qui s'étaient rendus au parc Sohmer pour pouvoir constater la force réelle de notre Canadien-français.

La semi-finale fut de toute beauté. Kid (Joe) Burns, Irlandais de la Pointe Saint-Charles, était aux prises avec Jack Maher, de New-York, et une fois de plus Burns a démontré qu'il était de taille à lutter contre les meilleurs poids plume d'Amérique. Burns mérita la décision aux points, car il fut supérieur au New-Yorkais, et lutta continuellement à l'attaque et eut beaucoup plus de précision que son adversaire. Ce dernier cependant eut un excellent pugiliste et nous serions heureux de le voir de nouveau aux prises contre Burns.

Les préliminaires furent disputés entre Kid Baker et Young Daskell, ainsi qu'entre Patsy Dillon et Fred Adams. Daskell et Dillon gagnèrent aux points. Les rencontres d'hier soir ont été très bien arbitrées par Jimmy McKimmie.

MONTREAL GAGNE PAR 9 À 4 CONTRE LES ORIOLES, HIER

LES ROYAUX ONT REMPORTÉ UNE VICTOIRE FACILE CONTRE BALTIMORE, DANS LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SÉRIE. — TOUTS NOS HOMMES ONT BIEN JOUÉ. — MAJOR FIGURE AVEC AVANTAGE.

Les Royals ont remporté la première partie de la série avec le club Baltimore, hier après-midi, au parc Atwater, en triomphant des Orioles par un résultat final de 9 à 4, grâce au travail efficace de nos porte-couleurs au bâton. Les équipiers du Montréal obtinrent quatorze coups réussis sur les balles de Warhop et de Russell, et les visiteurs en enregistrent neuf contre Gerner.

Le lanceur du club local joua une excellente partie et fit preuve de beaucoup de contrôle car il n'accorda que deux buts sur balles au cours de la joute d'hier, tandis que Warhop et Russell furent frappés sans merci. Les Royals excellèrent au champ car aucun joueur ne se permit d'erreurs. Major s'est montré le tailleur à figurer avec avantage dans les séries de la classe "AA" en acceptant toutes les chances qui se présentèrent et en frappant deux fois en lieu sûr sur trois apparitions au bâton. Damrau frappa un coup de circuit et Paul Smith mit trois coups réussis à son crédit.

Voici le résultat détaillé de la joute:

BALTIMORE						
	AB.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Truesdale, 2b.	5	0	2	6	3	1
Acosta, rf.	4	0	0	0	0	0
Lamarre, lf.	5	0	0	3	0	0
Williams, 1b.	4	1	2	8	0	0
Bues, 3b.	3	1	2	2	2	1
Barber, cf.	3	1	1	1	0	0
Shannon, ss.	4	0	0	1	3	1
McAvoy, c.	3	0	2	3	0	0
Warhop, p.	2	0	1	0	1	0
Russell, p.	1	0	0	0	1	0
xFewster	1	1	0	0	0	0

Totaux . . .	35	4	9	24	10	3
MONTREAL						
	AB.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Moran, cf. . .	4	1	1	3	0	0
Zimmermann 3b	4	1	0	0	3	0
Smith, rf. . .	4	2	3	3	0	0
Damrau, 2b. .	3	1	1	2	3	0
Slattery, 1b. .	4	2	2	14	0	0
Cathers, lf. .	4	0	1	2	0	0
Major, ss. . .	3	1	2	0	4	0
Howley, c. . .	4	1	2	3	0	0
Gerner, p. . .	4	0	1	0	4	0

xA frappé pour Warhop à la 7e. Score par manches: Baltimore . . . 000000310-4 Montréal . . . 01200312x-9

SOMMAIRE:

Coup de circuit, Damrau; coups de deux-buts, Williams, McAvoy, Gerner, Caters, Smith, Major, Moran, Slattery; coups de sacrifice, Damrau; fly sacrificés, Bues, Caters; retirés au bâton, Warhop 4, Gerner 3; balle mal lancée, Gerner; balle passée, Howley; arbitres: Mullen et Blackburne.

A Rochester: New-York . . . 000000000-0 6 0 Rochester . . . 00011000x-2 6 0 Batteries: Penning, Wilkinson et Egan; Lohman et Wendell.

POSITION DES CLUBS				
G.	P.	P.C.		
Newark	13	6	684	
Baltimore	11	8	579	
Rochester	9	8	529	
Providence	9	9	500	
Toronto	7	10	412	
MONTREAL	7	1	389	
Richmond	3	13	188	
Buffalo	3	13	188	

ASSEMBLÉE DU CLUB CHERRIER

Demain soir, vendredi, aura lieu à 8 heures, à la salle Electra, une assemblée du club de base au but Cherrier et tous les joueurs ainsi que les membres sont priés d'être présents. A cette réunion l'on procédera à l'élection des officiers.

OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

INTERNATIONALE
Baltimore à Montréal.
Newark à Rochester.
Richmond à Buffalo.

AMERICAINE
New-York à Chicago.
Philadelphie à St-Louis.
Washington à Cleveland.
Boston à Détroit.

NATIONALE
St-Louis à Philadelphie.
Cincinnati à New-York.
Pittsburg à Boston.
Chicago à Brooklyn.

Campbell, c. . . 4 0 3 5 3 0

36 4 8 22 13 2 9

STE-THERÈSE

Ab. R. H. P. O. A. E.

Renaud, lf. . . 5 1 2 2 1 0

Mathieu, ss. . . 5 1 2 1 1 0

Sauvé, p. . . 4 1 1 1 5 0

Clément, 1b. . . 4 1 1 1 7 1 0

Lemay, c. . . 4 1 1 0 0 0

Desjardins, 3b. . . 4 3 3 4 0 1

Fortier, lf. . . 4 1 0 4 4 1

Lacroix, rf. . . 4 2 2 1 1 0

Lanthier, 3b. . . 4 0 3 3 0 0

38 11 15 23 12 2

Sommaire—3 buts, Campbell, 2

buts, Geary, Lanthier; coups sacrifiés, Sauvé, 2; buts volés, Sauvé, 4

Geary, 1, Regimbal, 1, Laurin, 1

Ivory, 1, Clément, 1, Desjardins, 3

buts sur balles, Sauvé, 5; retirés au

bâton, Ivory, 4, Sauvé, 4; laissés sur

buts, Ste-Scholastique, 6, Ste-Thé-

rese, 3. Temps, 2:15; arbitres, Va-

quette et Naud.

LA LIGUE DE LA CITÉ FAIT DES TRANSACTIONS

La Ligue de la Cité, pour la première fois dans son histoire, fait des transactions de la plus haute importance, tout comme les ligues majeures. Après les échanges, que nous avons déjà rapportés entre les divers clubs de la ligue de la Cité, d'autres ont été faits, dimanche dernier, et ratifiés par les officiers de l'organisation.

La Casquette a signé les contrats des joueurs J. M. Teskey et C. E. Stevens, tandis que Monty McGowan a été relâché. Il est probable que ce dernier sera engagé par les Crescents. Les Crescents ont engagé Thut Mulhern, un dur frappeur, qui joue dans le champ. Ils ont congedié le receveur Geo. Miller, qui a été engagé par les Indiens. Les Peaux Rouges ont aussi pris E. Palmer et J.-A. Hébert. Quant au National, il a engagé Henri Miller. Les Athlétiques ont échangé Jack Briggs au National pour A. Morissette.

Le club de Palmer dans la boîte pour les Indiens, dimanche contre le National, a créé une sensation. Le nouveau lanceur vient de l'Université de Vermont, et samedi il avait joué une importante partie à Burlington, retirant 16 frappeurs au bâton. On le regarde comme un des meilleurs lanceurs jamais passés dans les rangs de notre organisation semi-professionnelle.

Un superbe programme est à l'affiche pour dimanche au Shamrock; le voici:

1.30—La Casquette vs Star.

3.30—Athlétiques vs National.

J.-A. BROSSARD

ÉLU PRÉSIDENT

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CLUB DE NATATION DE MONTREAL A EU LIEU HIER SOIR. LES OFFICIERS CHOISIS—RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

La quarante-et-unième assemblée annuelle du Club de Natation de Montréal a eu lieu hier soir à l'hôtel Windsor alors que les officiers pour la prochaine saison ont été choisis. M. J.-Alexandre Brossard a été élu président tandis que M. Laflamme a été élu secrétaire du club.

Voici le rapport présenté par le secrétaire et la liste des nouveaux officiers de ce populaire club de natation:

Au Président et aux Membres du Club de Natation de Montréal, Messieurs,

En vous présentant ce 41ème rapport annuel du Club de Natation de Montréal, j'ai le plaisir de vous informer que la saison qui vient de se terminer a été une des plus fructueuses depuis la fondation du club. Le mois de juin, durant lequel nous recrutons la plupart de nos membres, ne fut pas propice, étant pluvieux et frais, ce qui a empêché, à n'en pas douter, un grand nombre de se joindre à nous. Néanmoins, nous avons eu un très grand nombre de visiteurs, durant l'été, nous donnant par là un surplus d'au-delà de \$200.

La réunion patriotique, organisée par la C. A. S. A., eut lieu le 12 août et fut couronnée d'un grand succès. La recette totale de cette réunion a servi à procurer des "douceurs" aux nageurs de cette organisation actuellement sur les champs de bataille. La température était idéale ce jour-là, plusieurs dames réhaussaient l'éclat de la fête par leur présence, et les entrées aux différentes courses, qui furent chaudement contestées, étaient nombreuses.

Les courses d'obstacles ont eu lieu comme d'habitude chaque samedi, se terminant le 19 août par les courses annuelles. Nos deux clubs de polo aquatique ont obtenu les positions suivantes, dans leurs ligues respectives: Club Senior, 1ère place. Club Intermédiaire, 3ème place. La coupe "Goulden" revient donc en possession de notre club. Le tout respectueusement soumis.

A.-R. LAFLAMME, Secrétaire.

Nouveau bureau de direction: J.-Alex. Brossard, président; D. L. Campbell, 1er vice-président; Léopold Racicot; 2e vice-président; A.-R. Laflamme, secrétaire, 1074, Bordeaux; T. J. Darling, trésorier.

Comité — H. J. Smith, W. H. Gauthier, René Bélanger, W. Foran, R. McNamee, H. Benjamin, H. Schneider.

LES SÉRIES DE LA CLASSE "C" DE LA M. B. A.

Les parties qui ont eu lieu hier soir dans les séries de la classe "C" de la Montreal Bowling Association, section des petites quilles, ont donné les résultats suivants:

Caledonia				
Eron	108	117	81	306
Harris	95	104	88	284
Pyfe	87	93	100	280
Trudeau	104	92	110	306
Weir	108	96	86	290
Totaux	502	502	462	1466

Hochelaga				
Huet	102	104	114	320
Carrière	89	91	112	292
Guay	96	85	86	267
Côté	82	90	86	258
Thibault	110	86	96	292
Totaux	479	456	493	1424

Caledonia gagne 2 parties.

Richelieu				
Desroches	122	118	119	359
Collerette	95	107	104	306
Desroches	89	93	87	269
Tardif	112	126	112	350
Laverdure	125	108	105	338
Totaux	543	552	527	1622

Tipperary Bleu

Ross	121	115	100	336
Harvey	102	78		180
Johnson			94	94
Guss	89			89
Shatz		98	97	195
Peter	105	103	119	327
Tittleman	118	110	149	377
Totaux	535	504	559	1598

Richelieu gagne 3 parties.

Tipperary Rouge				
Taylor	83	85	103	273
Dunn	109	97	89	304
Rosenberg	86	107	97	290
Mendelsohn	85	100	73	258
Kalman	114	103	82	299
Totaux	477	492	463	1432

Electra

Bonneville	111	90	111	311
Moré	92	124	87	303
Noël	105	87	108	300
Audy	108	91	115	314
Dinardo	117	118	98	333
Totaux	532	510	524	1570

Electra gagne 3 parties.

Tipperary Vert				
Carrell	129	77	112	318
Stern	68	93	105	266
Hall	105	99	88	292
Madden	74	80	81	235
Pruneau	83	109	101	293
Totaux	459	458	483	1411

National

Jeannotte	79	76	97	252
Fortier	94	113	112	319
Lefebvre	95	103	98	296
Payette	117	93	112	322
Germain	102	101	90	293
Totaux	487	486	509	1483

National gagne 3 parties.

Le Sainte-Catherine négligea de se rendre pour sa rencontre avec les Rangers, et ces derniers réclamèrent trois parties.

LIGUE DES QUINCAILLIERS.

Prud'homme et Fils.

Valiquette	106	96	111	313
Lassalle	110	82	84	276
Gouillard	85	124	98	307
Bessette	125	102	82	309
Godin	105	54		160
Sabourin			60	60
Totaux	492	458	435	1385

Caverhill, Learmont.

Champagne	94	113	101	308
Johnson	100	75	113	288
Lérigne	89	92	94	275
Hynes	82	99	99	280
Cockburn	102	128	91	321
Totaux	467	507	498	1472

Caverhill, Learmont gagne 2 parties.

Lewis Bros.				
Bédard	110	91	102	303
Lamarche	70	87	107	264
Dansereau	90	98	94	282
Anderson	96	84	119	299
Robinson	72	131	68	281
Totaux	438	491	500	1429

A. C. Leslie & Co.

Patterson	88	83	81	252
Gibbault	88	102	98	288
Grimble	106	97	102	305
Weeks	85	119	95	299
Totaux	464	483	465	1415

Thos. Robertson Co.

Lancaster	89	80	77	246
Lerutan	105	76	75	256
Charbonneau	79	81	74	234
Peart	97	77	106	280
Cree	98	84	80	262
Totaux	468	398	412	1278

Hébert Co.

Cazavan	91	84	81	256
Raymond	81	102	96	279
Geoffrion	100	87	77	264
Gohier	106	79	91	277
Gratton	94	103	136	333
Totaux	473	455	481	1409

A toute commande par la poste, ajouter 2 sous pour chaque brochure à 10 sous, 3 sous pour chaque brochure à 15 ou 25 sous, et 10 sous pour "Hier, Aujourd'hui, Demain".

OFFRES SPECIALES:

Hier, Aujourd'hui, Demain	} ensemble	\$1.00 franco
Le Devoir et la guerre		
Le Problème de l'Empire		
Hier, Aujourd'hui, Demain	} ensemble	1.00 franco
Independence or Imperial Partnership?		

Toute commande doit être adressée à l'auteur, au bureau du Devoir. Les remises par chèques, mandats, etc., doivent être payables au pair à Montréal et porter le timbre de guerre.

tubise, président, F. Valentine, vice- Gravel.

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

SEMAILLES
EN RETARD

DANS LA SASKATCHEWAN SUR-
TOUT, LE SOL EST TROP HU-
MIDE POUR QU'ON PUISSE
TRAVAILLER ACTUELLEMENT
— ON PREVOIT UNE DIMINU-
TION DANS LA PRODUCTION.

Winnipeg, 10. — Les semences dans les provinces de l'Ouest sont trois semaines en retard. A cause d'un automne excessivement pluvieux et du manque de main-d'œuvre, le battage a duré longtemps et les labours ont été peu considérables. Depuis la fonte de la neige de l'hiver, il est tombé une grande quantité de neige fondante, et une grande partie du sol, surtout dans le centre de la Saskatchewan, est trop humide pour qu'on puisse travailler actuellement. Il en est ainsi dans de grandes régions telles que les plaines d'Indian Head, Moose Jaw et Regina. En dehors de ces régions, la terre est en assez bon état et contient suffisamment d'humidité jusqu'à mi-juin, mais les printemps tardifs et le manque de main-d'œuvre ont sérieusement diminué le nombre d'acres de blé dans plus de contrées.

C'est dans le sud de l'Alberta que la culture est la plus avancée, et les derniers rapports indiquent que 90 p.c. des semences (blé) ont été complétées. Dans le nord de la province, cependant, les semences sont très en retard, et l'on sème de l'avoine et de l'orge dans une bonne partie de la terre dans laquelle on se proposait de semer du blé. Au Manitoba, où le retard n'est pas aussi grand que dans la Saskatchewan, les semences sont cependant bien plus tardives que les années antérieures, surtout dans le sud du Manitoba, ce qui indique qu'il y aura une diminution sensible de la superficie ensemencée en blé. Jusqu'ici, dans cette saison, il n'y a pas eu de nuit sans gelée. Dans la Saskatchewan, on peut à peine dire que les semences battent leur plein, et les fermiers s'attendent au lin et de l'avoine dans une grande étendue de terres destinées à la culture du blé.

UNE DIMINUTION DANS LA PRODUCTION

Ottawa, 10. — Les experts du gouvernement considèrent que les perspectives relatives à la moisson au Canada ne justifient aucune alarme. Même en admettant la possibilité d'une diminution des semences et d'une diminution de la récolte en conséquence, double alternative qui ne semble pas probable, il n'y aura pas de grave pénurie et certainement aucune gêne voisine de la famine. En même temps, le Canada étant un pays exportateur, et ayant à cette époque difficile des obligations extraordinaires au sujet de la production, la mesure du relâchement de la production à l'étranger affectera nécessairement le surplus exportable. Il est encore trop tôt pour établir une comparaison entre les semences de cette année et celles de l'an dernier.

A considérer la situation générale affectant le Canada et les autres pays, les perspectives pour 1917 ne sont pas trop favorables. Aux Etats-Unis le ministère de l'Agriculture prévoit une diminution dans la production du blé d'automne, et il est certain que la France qui, avant la guerre, se suffisait à elle-même, devra compter d'ici à l'été prochain sur les importations. La culture maraîchère dans les centres urbains promet de donner des résultats surprenants. Dans plusieurs parties du pays, on s'est plaint du manque de main-d'œuvre, mais on fait très bien face à la situation. L'arrangement conclu avec les Etats-Unis, et grâce auquel par suite de la différence de latitude, les valets de ferme pourront aller d'une région à une autre, des Etats-Unis à un autre, contribuera beaucoup à remédier à une situation qui mettrait tout à la récolte en péril.

LES CADETS DU
MONT ST-LOUIS

L'inspection annuelle des Cadets du Mont Saint-Louis aura lieu le samedi, 19 mai, à trois heures de l'après-midi, sur le Champ de Mars.

Le major général Wilson fera l'inspection.

EST-CE UN CASUS BELLI?

LE TORPILLAGE D'UN NAVIRE ARGENTIN SOULEVE DES PRO-
TESTATIONS A BUENOS-AYRES.

Buenos-Ayres, 10. — Suivant la presse de Buenos-Ayres, le gouvernement tient de source certaine qu'un sous-marin allemand a coulé le voilier argentin "Oriona". Les journaux disent que l'incident est plus grave que la destruction du "Monte Protegido" et demandent au gouvernement d'agir.

Le 11 avril, on a rapporté à Buenos-Ayres qu'un sous-marin allemand avait coulé l'"Oriona" au large de la côte du Brésil. Un rap-

port subséquent disait que le navire a péri dans la Méditerranée. Le "Monte Protegido" a été coulé aux premiers jours d'avril, dans les eaux européennes. L'incident a causé une grande excitation dans la capitale de l'Argentine et a provoqué alors des manifestations contre l'Allemagne. En réponse à une note demandant satisfaction, Berlin a offert des réparations et l'incident a été déclaré clos.

L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE

(Suite de la 1ère page.)
faire cesser les flâneries et l'oisiveté y règne presque partout.

Gens galants

M. Graham a raillé quelque peu le député de Rimouski de son peu de galanterie. Il est heureux pour lui, dit-il, que le suffrage féminin ne soit pas encore établi dans le comté de Rimouski, car M. Boulay se trouverait vite privé de son siège aux Communes. Il rappelle les services rendus par les femmes, surtout depuis la guerre, et ne voit pas l'utilité d'établir des échelles de salaires différentes pour les deux sexes.

M. Foster a parlé dans le même sens. "Je croyais que tous les Français étaient galants, a-t-il dit, et je m'attends à ce que les femmes de mon honorable ami de Rimouski l'indroient du beau sexe de la capitale. J'espère pour lui qu'il est marié."

— Il a quatorze enfants, dit M. Middlebro, interrompant pour un instant "le songe intérieur qu'il n'achève jamais".

M. Foster termine ses remarques en corroborant ce qu'a dit M. Boulay de la décision du gouvernement d'augmenter les salaires des classes inférieures du service civil. Le ministre des Finances, dit-il, est à préparer un projet de loi en ce sens. M. Ernest Lapointe, de Kamouraska, se lève ensuite dans un mouvement chevaleresque. "Il ne sera pas dit, dit-il, que les dames n'aient été défendues que par des députés de langue anglaise. Mon sang français me porte irrésistiblement à courir à leur défense. Je diffère entièrement d'opinion avec mon ami de Rimouski sur la présence des femmes dans les bureaux. Je sais trop par expérience les grands services que nous rendent nos jeunes filles secrétaires, sténographes, tenues de livres, dans nos bureaux d'avocats, sans parler des magasins et des industries où elles se rendent de plus en plus utiles, pour ne pas dire indispensables. De plus, un grand nombre de ces jeunes filles ne sont pas là pour se procurer des toilettes, mais plutôt pour gagner le pain quotidien de leurs familles. Pour la question des célibataires, cependant, je suis d'accord avec le député de Rimouski; les vieux garçons méritent toute notre sévérité, car s'ils restent ainsi seuls et inutiles à la société, c'est de leur plein gré, tandis que la plupart des jeunes employées de bureau ne sont là que parce qu'un compagnon loyal n'est pas venu leur tendre la main pour la vie. L'heure est en tout cas mal choisie, au moment où les femmes rendent tant de services dans les usines à munitions et les bureaux de toute nature, pour demander à les en expulser."

M. Foster avait demandé à M. Boulay de retirer sa motion, étant donné que le gouvernement accepte l'idée d'augmenter les salaires des petits employés. M. Boulay a acquiescé.

Les dépenses des sessions

M. Northrup a ensuite expliqué en peu de mots sa motion relative aux sessions. Elles coûtent beaucoup trop cher, dit-il; et il demande qu'un comité de neuf députés soit chargé d'essayer de trouver des moyens de les rendre moins onéreuses au pays. Le *Hansard*, par exemple, coûte \$76,000 par année, dont \$36,000 pour frais de traduction. M. Lemieux a secondé la motion à condition qu'il soit bien entendu que l'on n'entend pas toucher à la langue française ni aux privilèges qui lui reviennent de droit. M. Lemieux profite de l'occasion pour faire l'éloge de l'imprimeur du Roi, M. de la Broquerie Taché, dont il a été

heureux de recommander la nomination à une couple d'années. M. Taché a apporté à ses importantes fonctions des qualités personnelles et professionnelles de premier ordre, et certaines mesures qu'il a fait adopter permettent d'économiser chaque année des sommes considérables.

M. Foster a acquiescé à la motion; le comité sera désigné à la première occasion. Il fera rapport des suggestions qui lui auront été soumises en vue de diminuer les dépenses sessionnelles.

Jeudi, la Chambre retournera probablement à la discussion du budget, qui a commencé il y a déjà longtemps à ne plus ressembler à ce qu'elle annonçait.

Ernest BILODEAU.

LA MISSION DE
M. BORGBJERG

LES SOCIALISTES DE PETRO-
GRAD LA PRENNENT PLUS AU
SERIEUX QUE CEUX DE BER-
LIN OU DE COPENHAGUE.

Copenhague par voie de Londres, 10. — Les socialistes de Petrograd prennent plus au sérieux ceux de Copenhague ou de Berlin la "Mission pacifique" de M. Borgbjerg, le socialiste danois. L'organe *Social Demokrat*, dont M. Borgbjerg est l'éditeur, s'exprime aujourd'hui de démentir la nouvelle de Petrograd disant que les conditions de paix du grand socialiste sont une partie du programme que les socialistes danois, après une conférence avec Philipp Scheidemann, veulent proposer comme la base d'un arrangement; et ajoute que la mission de M. Borgbjerg est tout simplement d'inviter les socialistes russes à la conférence de Stockholm.

Herr Scheidemann, disent les dépêches de Berlin, entretient peu d'espoir que cette conférence ait du succès.

Le gouvernement allemand s'est séparé des socialistes; il tournera probablement les yeux vers quelque groupe indépendant.

LES SOCIALISTES RADICAUX
RUSSES S'ABSTIENDRONT

Petrograd, par voie de Londres, 10. — A une conférence des socialistes radicaux, au cours de laquelle on a discuté les conditions de paix de M. Borgbjerg, on a adopté une résolution demandant de ne pas prendre part à la conférence de Stockholm, parce que le propriétaire du *Social Demokrat* agit de concert avec Philipp Scheidemann et d'autres socialistes allemands, en liaison avec les impérialistes allemands.

L'AVENIR COLONIAL
DE L'ALLEMAGNE

LE MINISTRE DES COLONIES AL-
LEMAND ASSURE QUE LA RE-
CONSTRUCTION S'ACCOMPLIT.

Amsterdam, par voie de Londres, 10. — Au cours d'un débat sur le budget colonial étudié en comité au Reichstag, le député socialiste Noske a déclaré que les demandes des socialistes au sujet d'un paix sans annexions comprennent naturellement la conservation des possessions coloniales allemandes et des compensations pour tout changement de frontière ou toute cession d'une partie de ces colonies.

Herr Solf, ministre des Colonies, a chaleureusement loué la déclaration de Noske. Il a ajouté que tout le Reichstag, à la réserve des socialistes indépendants, tiennent pour la reconstruction coloniale, laquelle, a-t-il ajouté, "je prévois avec une certitude absolue".

DE SOMBRES
PERSPECTIVES

LES RAPPORTS SUR LA SITUATION AGRICOLE EN ANGLE-
TERRE SONT PRESQUE UNIFORMEMENT DECOURA-
GEANTS. — L'ETAT DES
CHAMPS EST "SERIEUX" ET
LES SEMAILLES SONT EN RE-
TARD.

Londres, 26 avril. — (Correspondance de la Presse associée). — Les rapports au sujet de la situation agricole sont presque uniformément décourageants en Grande-Bretagne. Même les plus vieux fermiers ne se rappellent pas un temps moins propice que celui par lequel ils viennent de passer. Des semences tardives, un automne pluvieux et un hiver rigoureux ont été suivis d'un printemps qui offre toutes les caractéristiques de décembre.

Les rapports sur l'agriculture désignent l'état des champs comme "sérieux", bien qu'il soit possible qu'une période de temps chaud change considérablement la situation vers la fin de mai. Sur plusieurs des meilleures terres, les semences ont eu lieu en novembre et elles ont dû être recommandées en avril. Dans plusieurs cas, les graines de semence de l'automne ont été entièrement détruites, et il a fallu prendre à la hâte de nouvelles mesures.

La superficie en blé ne peut être considérable, cette année, dit-on. On ne peut évaluer l'avoine et l'orge est en défaut, bien que sur les terres favorables à la culture de cette céréale, il y ait place pour une bonne récolte. A la mi-avril, les fermiers qui cultivent les patates attendaient encore un temps favorable pour planter le tubercule. Tout est en retard. Le calendrier du fermier est tout de travers, à cause du temps. Dans les années normales, les patates sont plantées en Angleterre, à la mi-avril et on peut en dire autant de l'orge et de l'avoine. De plus, il y a une pénurie considérable de graines de semence, vu la grande destruction des semences d'automne, et l'on fait appel à l'économie des stocks.

La rigueur de l'hiver a sans doute assoupli quelques-unes des terres les plus réfractaires, et si les semences commencent immédiatement, on aurait sans contredit une bonne couche de terre.

A cause de la rareté du fourrage, d'ici à 3 mois, il se produira une grande diminution des bestiaux sur les fermes.

LA LEGISLATURE DU
NOU-BRUNSWICK

ELLE SIEGE, AUJOURD'HUI,
POUR LA PREMIERE FOIS, DE-
PUIS LES DERNIERES ELEC-
TIONS GENERALES. — LE DIS-
COURS DU TRONE.

Fredericton, N.B., 10. — La législature du Nouveau-Brunswick a siégé cet après-midi, pour la première fois depuis l'élection générale qui a eu lieu récemment. M. Walter E. Foster est le nouveau premier ministre.

Le discours du trône, prononcé par le lieutenant-gouverneur Wood, réfère au départ de Son Altesse Royale le duc de Connaught, ancien gouverneur-général, à la mort de son épouse, la duchesse, et souhaite la bienvenue à son successeur, le duc de Devonshire. Il rappelle aussi la mort de l'ancien premier ministre George J. Clarke. Le discours du trône contient aussi une allusion aux Etats-Unis dont l'entrée dans la guerre est bienvenue. Le rôle qu'ont joué les soldats du Nouveau-Brunswick dans le grand conflit est rappelé avec orgueil.

M. Wood annonce qu'une enquête sera faite sur les affaires du Valley Railway et qu'une vérification des finances provinciales aura lieu.

La nouvelle législation annoncée comprend des mesures pour amender la loi électorale et celle des utilités publiques, pour consolider la loi du mariage et amender la loi de vérification, la loi des terres de la couronne et la loi de la prohibition. Une politique de bons chemins sera inaugurée ainsi qu'une politique de protection contre les feux de forêts.

DEBOUTE DE
SON ACTION

M. J. A. GODIN, ARCHITECTE,
PERD UNE CAUSE CONTRE LA
VILLE DONT IL RECLAMAIT
\$2,372.50 POUR SERVICES PRO-
FESSIONNELS. — SES SER-
VICES N'AVAIENT PAS ETE RE-
GULIEREMENT AUTORISES.

M. J. A. Godin, architecte, a perdu sa cause intentée contre la ville de Montréal, en réclamation de \$2,372.50 d'honoraires, pour le tracé du plan d'un parc projeté à Notre-Dame de Grâce. Le juge Archer a rejeté hier l'action, parce que ni le bureau des commissaires, ni la ville de Montréal, n'avaient autorisé les services de M. Godin, dans le sens qu'on leur prête, et qu'ils avaient été soumis à l'encontre des formalités requises par la charte.

Voici en substance les faits sur lesquels s'appuyait le demandeur pour faire sa réclamation. Il fait partie, alléguant-il, de l'Association des architectes de la province de Québec, et, comme tel, il a le droit de percevoir les honoraires découlant du tarif officiel de l'association. Le 11 juillet 1911, toujours d'après sa déclaration, les commissaires l'auraient prié de préparer un plan du parc dont on projetait alors la construction à Notre-Dame de Grâce. Le demandeur préparait effectivement le plan demandé, en marque les spécifications et fit l'estimé du coût de construction qu'il fixa à \$94,900. Tout cela lui prit un temps considérable, soit de juillet 1911 à avril 1912. En se basant sur l'estimé de \$94,900, le demandeur fixa ses honoraires à 2-1-2 pour cent de cette somme, soit \$2,372.50, conformément au tarif de l'Association des architectes, et il faisait valoir ses droits à la réclamation, étant donné que le plan en question avait été approuvé par le surintendant des parcs et par l'ingénieur de la ville.

Celle-ci refusa toutefois de payer et, au cours du procès, les alléguations de M. Godin. Elle prétendit que les commissaires, auteurs d'entrevues privées, avaient pu demander au demandeur de soumettre un projet susceptible d'être accepté par la ville, mais ce projet n'avait pas, dans l'esprit des autorités municipales, l'ampleur que lui a donnée par la suite le demandeur. Il s'agissait tout au plus de soumettre un plan de nivellement du terrain et du tracé des allées. On lui laissa entendre que s'il lui plaisait de soumettre un tel travail, il aurait probablement l'avantage d'être reçu plus tard par la ville pour dessiner un plan définitif. Le demandeur accepta, mais au lieu d'un simple projet, c'est un plan complet et définitif qu'il aurait élaboré, entraînant des dépenses estimées à près de \$100,000. La ville alléguait que les commissaires n'ont jamais songé à entreprendre de semblables travaux, ni manifesté l'intention de les soumettre au conseil. En fait les travaux de nivellement du parc et le tracé des allées ont été effectués depuis pour la somme de \$3,935, d'après le plan d'un M. Gardeau. Du reste, il n'y avait pas d'argent autorisé à cette fin par le contrôleur des finances.

M. le juge Archer considère que l'article 337 de la charte de la ville enlève tout droit d'action au demandeur du fait que les formalités exigées n'ont pas été remplies. En conséquence, il le déboute de son action et l'oblige à payer les frais.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 2065—Goodwin, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 11 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai 1917. Le demandeur, M. J. A. Godin, architecte, vs. la ville de Montréal, défendeur. Le 19me jour de mai 1917 à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 317 Boulevard Saint-Joseph Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en articles de ménage, consistant en articles de ménage. Conditions: argent comptant J. U. NORMANDIN, H.C.S. Montréal, 9 mai 1917.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 46—Joseph Lamontagne, J., juge. Le 10 mai

L'ENTREPRISE DE L'AQUEDUC

MM. VAUTELET, SAINT-LAURENT ET MACREA CONSEILLER, DIT-ON, A LA VILLE DE POUR-SUIVRE SES TRAVAUX. — UNE ALLOCATION EST VOTÉE POUR LE CONGRÈS "WIN THE WAR".

Nombre de curieux faisaient les cent pas ce matin dans les couloirs de l'hôtel de ville: la grande sensation du jour devait être la présentation du rapport des experts de l'aqueduc aux commissaires. Tous ont dû s'en retourner cependant sans en avoir pris connaissance. Et la raison en est bien simple: c'est qu'en l'absence de l'ommissaire des travaux publics, le rapport n'a pas été présenté.

Les imaginations fertiles ne se sont pas comptées pour battues. On échevin a même fait cette trouvaille:

"Vous voulez savoir quelles sont les conclusions de MM. Vautellet, Saint-Laurent et Macrea? La voici: La ville peut certainement continuer les travaux d'amélioration de l'aqueduc, en dépit de tout ce qu'on a dit contre l'entreprise; il suffit pour cela de ne faire que quelques modifications au plan original, telles qu'indiquées dans le rapport dans le présent rapport."

RECEPTION DE \$600

On dit que nos commissaires — ils siègent toujours à huis clos — viennent de voter \$600 pour la réception que la ville doit faire aux délégués du Congrès de la victoire.

Cette réception consistera: 1. en une visite des délégués à l'hôtel de ville dans la matinée du 23 mai; il y aura présentation d'adresse et discours; 2. en un goûter de guerre (war lunch) sur la montagne. Le grand banquet de tempérance au Windsor aura lieu le soir, à 7 heures. Pour qu'il soit apolitique, on a décidé de ne pas inviter aucun politicien. "Le monde sera plus à l'aise", nous a dit un des membres du congrès.

A LEUR INSU

Un commissaire — chose inouïe — dit que lui et ses collègues viennent de constater que plusieurs fonctionnaires municipaux ont eu depuis quelques jours, à l'insu du bureau, des augmentations de salaires variant entre \$900 et \$1,500.

Le consul de France, sur la réception d'un câblogramme de New-York lui annonçant que le général Joffre assistera samedi midi à un banquet que lui donnera la Chambre de commerce new-yorkaise, vient d'informer le président de la ville de réception de la ville qu'il va faire une dernière démarche pour tâcher que la délégation française vienne à Montréal — dimanche, s'il le faut.

Plusieurs ministres protestants cherchaient, ce matin, dans les couloirs et les pièces de l'hôtel de ville, l'échevin Turcot, celui-là même qui fut le promoteur de la motion en faveur de la nomination de l'échevin Rubenstein à la commission des écoles protestantes.

UN OUVRIER BROYÉ SOUS UN WAGON

AU MOMENT DE L'ACCIDENT, IL SE RENDAIT A SON TRAVAIL.

Un ouvrier du nom de David Coubrough, âgé de 68 ans, et domicilié au No 859, rue Ethel, venant, a été tué instantanément par une locomotive du Grand-Nord, ce matin, à 7 heures précises. Il se rendait à pied la direction d'une manufacture de munitions où il travaillait, lorsqu'il fut heurté par un train de marchandises. Le malheureux ne fut pas projeté loin, mais il fut broyé sous les roues. Cet accident se déroula sur la route du Terminal, en arrière de la manufacture de Viau & Frères, Viauville.

Le coroner enquête, demain, sur les circonstances de cette mort tragique.

QUEL SERA LE CHOIX CONSERVATEUR?

Knowlton, 10. — Les conservateurs du comté de Brome n'ont encore fait aucun choix de candidat pour les prochaines élections fédérales. Il est tout probable cependant que la convention qui s'assemblera prochainement offrira la candidature à M. James Mackinnon. Le candidat libéral choisi est M. A. R. McMaster, avocat de Montréal.

Le temps qu'il fera

AUCUN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE. — BEAU

MAXIMUM ET MINIMUM	
Aujourd'hui minimum	57
Même date l'an dernier	57
Aujourd'hui maximum	55
Même date l'an dernier	49

BAROMÈTRE

8 heures a.m.	29.50
11 heures p.m.	29.47
1 heure p.m.	29.45

DEMAIN, VENDREDI 11 MAI

S. MAMERT, EVÊQUE ET CONFESSEUR

Lever du soleil 4.35
Coucher du soleil 7.17
Lever de la lune Mat.
Coucher de la lune Mat.
Dernier quartier de la lune, le 3, à 8 heures 54 minutes du soir.

DÉPUTÉ SINN FEIN ÉLU EN IRLANDE

FIN D'UNE TRÈS VIOLENTE LUTTE ELECTORALE A LONGFORD.

Londres, 10. — M. Joseph McGuinness, un Sinn Fein, a été élu à la Chambre des Communes, dans une élection partielle tenue dans la circonscription du comté de Longford, en Irlande. Il a obtenu une majorité de 37 voix sur son adversaire, Patrick McKenna, un nationaliste.

La lutte qui a duré quelques semaines a été une des plus violentes qu'il y ait eu depuis quelques années. L'importance attachée au résultat ressort de l'intervention de M. Joseph Devlin et John Dillon, et d'autres chefs nationalistes; et de celle du comte Plunkett, un Sinn Fein, récemment élu à la Chambre des Communes dans le comté d'adjacent de Roscommon, de Laurence Ginnell et d'autres républicains dont M. Dillon a violemment dénoncé la politique.

BALFOUR VIENDRA NOUS VISITER

LES DELEGUES ANGLAIS SE PREPARENT A QUITTER WASHINGTON POUR SE RENDRE A NEW-YORK.

Washington, 10. — Les membres de la mission anglaise ont fait, aujourd'hui, des préparatifs pour prendre part, avec la mission française, à la réception conjointe qui leur sera faite à New-York et pour visiter l'ouest-continental après quoi ils se rendront au Canada. Les sous-comités continuent leur travail sur les sujets qui leur ont été soumis et ils espèrent être en mesure de faire rapport la semaine prochaine.

M. Balfour s'est rendu chez le secrétaire de la guerre Baker, ce matin, pour discuter la réunion des travaux distribués aux sous-comités au sujet du matériel des hôpitaux, des munitions, etc., et l'envoi d'une armée expéditionnaire en France. Ces divers sujets seront probablement leurs recommandations des premiers jours de la semaine prochaine.

La mission anglaise partira au complet pour New-York demain. On n'a pas d'indication sur l'heure du départ et la route qui sera suivie. La mission française actuellement dans la métropole américaine, va remplir aujourd'hui un programme varié de visites officielles depuis 9 heures 30 jusqu'à minuit. Les délégués vont assister au dévoilement de la statue de Lafayette au Parc Prospect à Brooklyn, à un dîner de l'association des marchands de New-York; puis ils visiteront l'Université de Columbia où des grades seront conférés à M. René Viviani et au général Joffre, et le tombeau de Grant.

Ce soir, les représentants de la France assisteront à une réception offerte par les sociétés françaises de New-York, à la bibliothèque de la ville; puis ils se rendront à l'Opéra Métropolitain, assister à la représentation de gala. De la vente des billets de la somme de \$80,000 sera offerte au général Joffre pour ses œuvres de guerre et la société de secours des orphelins français.

La souscription, connue sous le nom de "Chèque de Joffre", sera la plus forte que l'Opéra Métropolitain ait jamais produite. Plus de la moitié de la somme a été couverte par la vente de 35 lots de \$1,000 chacun. Le chèque sera présenté par M. Liebert, consul général de France à New-York.

LE CONGRÈS FINIT PAR S'ENTENDRE

LE BILL DE L'ARMÉE EST APPROUVÉ PAR LES COMITÉS. — ROOSEVELT N'A PAS DE CHANCE.

Washington, 10. — Les comités qui s'occupent du bill de l'armée sont tombés d'accord, aujourd'hui, et ils transmettront la mesure aux deux chambres, pour qu'elle soit approuvée le plus tôt possible. On a éliminé l'amendement présenté par le Sénat et autorisant le colonel Roosevelt à lever 4 divisions, ainsi qu'un autre amendement permettant la formation de 3 régiments de volontaires pour exercer la surveillance à la frontière.

Les clauses du bill du Sénat et de celui de la Chambre fixant respectivement de 21 à 27 ans, et de 21 à 40 ans, l'âge des hommes affectés par la conscription, sont remplies par une clause établissant la limite d'âge de 21 à 30 ans inclusivement.

EN L'HONNEUR D'UN ÉDUCATEUR

Québec, 10. — Une brillante fête a eu lieu hier soir à l'Académie commerciale de Québec, à l'occasion du 25^e anniversaire de vie religieuse du Rév. Frère Hilaire, directeur. La célébration avait été organisée par un comité de citoyens en vue d'offrir au frère un cadeau d'honneur de la fête plusieurs instruments de fanfare en cuivre, valant \$2,000, pour la fanfare des cadets de l'Académie. Sir Lomer Gouin et plusieurs autres citoyens étaient présents à la fête.

GRÈVE TERMINÉE À WINNIPEG

Winnipeg, 10. — Après 8 jours de chômage, les ouvriers électriques en grève sont retournés à l'ouvrage, dans l'usine municipale, un compromis étant intervenu.

PAS D'ATTENTAT CONTRE LE KAISER

Berlin, 10. — Un communiqué officiel démentit aujourd'hui le rapport récemment transmis de Zurich et signalant une tentative d'assassinat sur le kaiser.

PROGRÈS SUR TROIS FRONTS

LES TOMMIES AVANÇENT DANS UNE LUTTE VIOLENTE A BULLECOURT, GRICOURT ET AU SUD DE LA RIVIERE SOUCHEZ.

— LES POILUS PRENNENT UN PLATEAU FORTIFIÉ.

Londres, 10. — La nuit dernière, les Anglais ont progressé dans le voisinage de Bullecourt, à l'est de Gricourt et au sud de la rivière Souchez, dit le rapport officiel d'aujourd'hui.

Voici le bulletin: Un autre rapport indique que dans le voisinage de Bullecourt, la lutte a été violente et incessante, hier. Nous avons progressé en dépit des coûteuses tentatives que l'ennemi a faites pour nous faire lâcher prise, et dont aucune n'a réussi.

Pendant la nuit, nous avons fait une avance au cours d'actions locales, à l'est de Gricourt et au sud de la rivière de Souchez, où nous avons capturé une section de la ligne ennemie et des lignes d'appui, en faisant plusieurs prisonniers.

La nuit dernière, nous avons chassé des détachements ennemis qui tentaient un coup de main au nord-est de Lievin et au sud d'Huluch. Au nord de Givenchy-Labassée, nous avons effectué avec succès une incursion.

BULLETIN DE PARIS.

Paris, 10. — Dans la soirée d'hier, les Français ont capturé une position fortifiée sur le plateau de Vaulcourt, dit le rapport officiel d'aujourd'hui. De violentes actions d'artillerie se continuent dans cette région, où les Allemands ont dirigé une contre-attaque avec une division de troupes fraîches. Les Poilus ont repoussé plusieurs contre-attaques, le long du Chemin-des-Dames. Voici le texte du communiqué:

Pendant la nuit, l'ennemi a tenté sans succès plusieurs contre-attaques, mais il n'a pu réussir à faire des prisonniers. Notre artillerie a échoué tous ses efforts. Une contre-attaque dirigée par des troupes plus considérables contre les positions que nous avons enlevées dans la région de Chevreux a eu le même sort et ne nous a pas empêchés de progresser davantage et de capturer un point d'appui fortifié. Des prisonniers et une mitrailleuse sont restés entre nos mains.

Sur le versant septentrional du plateau de Vaulcourt nous avons exécuté une opération qui nous a permis d'accroître nos gains et de faire des prisonniers appartenant à une division récemment arrivée sur cette partie du front. Les duels d'artillerie se poursuivent activement dans ces secteurs. A l'est de la côte 108, dans le voisinage de La Pompe, au nord de Bezonvaux, et dans la région de Metzler, des escarmouches entre patrouilles et des combats à la grenade ont eu lieu.

Les informations que nous possédons nous révèlent que les avions allemands que nous avions signalés comme ayant été sérieusement endommagés, le 24 avril, le 2, le 4, le 5 et le 7 mai, ont été en réalité abattus. Hier, nos pilotes ont fait tomber en flammes 2 machines allemandes.

FAUSSETÉS SUR LES ÉCOLES D'OTTAWA

VIES REPROCHES DE M. GENEST A SON COLLEGE, M. McMANUS.

Ottawa, 10. — La Commission des écoles séparées a tenu une séance hier soir. M. Genest, le président, a reproché au commissaire McManus d'avoir écrit une lettre circulaire au clergé contenant des allégations fausses au sujet de la façon dont les finances de la commission sont administrées. Un architecte, accusé par M. McManus d'avoir été payé deux fois, a envoyé à M. Genest une dérogation formelle accompagnée de menace à l'adresse de M. McManus.

Il a été décidé finalement de séparer la comptabilité des rôles anglais et français afin d'assurer plus de satisfaction aux deux parties.

ENREGIMENTÉS DANS L'ARMÉE TEUTONNE

MESURES INQUALIFIABLES A L'ENDROIT DES BELGES.

Copenhague, 10, par voie de Londres. — Un représentant du ministère de la Guerre d'Allemagne a admis, au Reichstag, que plusieurs soldats belges demeurant à Cologne ont été enrégimentés dans l'armée allemande, bien qu'ils aient protesté qu'ils fussent des vétérans de l'armée belge. Cet aveu a été fait en réponse à une interpellation faite par un député socialiste radical. Le représentant du ministère de la Guerre a admis que dans ces cas la question de la citoyenneté sera prise en considération.

AUGMENTATION NON MOTIVÉE

LE PRIX DE REVIENT DU CHARBON EST DE \$4 PAR TONNE, A LA MINE.

Ottawa, 10. — Le "Droit" reproduit aujourd'hui les conclusions d'un rapport d'un comité d'enquête américain sur le prix du charbon. Il est établi que l'anthracite des trois dimensions familières, "egg", "stove" et "chestnut", coûte moins de quatre piastres la tonne prise à la mine, et que la réserve est suffisante pour l'hiver prochain. Il n'y aurait donc pas de raisons pour les prix élevés actuels. On dit qu'une interpellation sera faite en Chambre à ce sujet.

IMPORTANTE SEANCE SECRÈTE A LONDRES

LE COL. CHURCHILL SOULEVE DES QUESTIONS D'UN GRAND INTERET.

Londres, 10. — Les cercles parlementaires s'intéressent grandement à la séance secrète tenue aujourd'hui par la Chambre des Communes, et à laquelle ont été posés plusieurs questions qui occupent la première place dans l'esprit du public. Le colonel Churchill, ancien premier lord de l'Amirauté, a été le premier orateur, et qu'il est le membre le plus distingué du comité de guerre libéral qui a demandé la séance à huis clos. On présume que le colonel Churchill a soulevé les principales questions débattues, posant plusieurs questions et fournissant à M. Lloyd George l'opportunité de répondre immédiatement.

La séance a huis clos se continuera probablement demain.

ON LE DIT MAIS ON N'A RIEN VU

NOUVEAUX TEMOIGNAGES DE OUI-DIRE AU SUJET DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE FRASERVILLE — LES SOLDATS INSULTAIENT LES GENS.

Fraserville, 10. — Devant la commission d'enquête nommée par le gouvernement fédéral pour faire la lumière sur les prétendus mauvais traitements infligés aux soldats, plusieurs témoins sont venus sur la sellette, à Fraserville, aujourd'hui, mais aucun d'eux n'a vu le soldat des pierres contre les convois militaires, et tous n'ont pas parlé par eux-mêmes. Plusieurs témoins ont déposé qu'antérieurement les soldats ont provoqué les habitants de la localité par des actes d'hostilité.

M. Sylvio Ouellette, l'un des plus importants témoins, un serrurier de l'Intercolonial, fréquemment employé dans des convois de troupes, a déclaré qu'il ne se souvient pas que des civils aient manifesté de l'hostilité aux soldats, mais il a juré qu'en maintes occasions, des militaires ont insulté des citoyens paisibles.

Le chef de police Thériault, de Fraserville, qui s'est rendu souvent à la gare pour veiller à ce qu'on ne vendît pas illégalement des spiritueux aux soldats, n'a jamais rien remarqué d'extraordinaire, mais il a affirmé que les militaires causaient souvent du désordre dans leur insistance à obtenir à boire, vu que la ville est sous le régime de la prohibition.

M. James Sawyer, agent de la compagnie à Fraserville, n'a pas vu l'homme qui a lancé les pierres dont on s'est plaint, mais il a entendu dire qu'un groupe de jeunes gens de la ville avait projeté de lancer des cailloux sur un train, par mesure de représailles contre les injures que leur avaient adressées des soldats, à destination de l'Est. Sawyer a déclaré que la jeunesse de Fraserville ne semble pas insulter ou maltraiter les militaires.

NAVIRES AUTRICHIENS ACHETÉS PAR LES É.-U.

SEPT BATEAUX DE COMMERCE INTERNES SONT ACQUIS POUR LA MOITIÉ DE LEUR VALEUR.

Washington, 10. — Le bureau fédéral du commerce maritime annonce qu'il a acheté de propriétaires américains 7 navires de commerce autrichiens internes, d'un tonnage total de 52,621 tonnes, pour \$6,778,006. C'est à peu près la moitié du prix courant. Les navires seront réparés d'ici à quelques mois, et le bureau les affectera au commerce de guerre d'urgence. Ces navires sont la Dora, 7,937 tonnes, et l'Ida, 4,730 tonnes, tous deux à New-York; l'Erny, 6,515 tonnes, à Boston; l'Anna, 1,575 tonnes; la Clara, 3,932 tonnes; la Teresa, 3,769 tonnes, à la Nouvelle-Orléans; et la Lucia, 6,744 tonnes, à Pensacola.

NOUVEAU POUVOIR DONNÉ AUX VILLES

UN BILL EST ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE DU NEW-YORK.

Albany, N.Y., 10. — Le bill Hill-Wheeler, amendé de façon à permettre aux villes de l'Etat de New-York de décider elles-mêmes la question de l'octroi des patentes pour la vente des liqueurs, a été adopté par l'Assemblée aujourd'hui, après qu'il eut été adopté par le Sénat auparavant. La mesure viendra maintenant devant le gouverneur qui en a demandé l'adoption promptement par les Chambres.

LE CORONER REND PLUSIEURS VERDICTS

M. le coroner McMahon, a rendu un verdict de mort accidentelle dans les cas de Mme Biron, 40 ans, 1755, rue Delinelle, Saint-Henri, brûlée vive, hier soir, par l'explosion d'unseau de vernis. Nous donnons ailleurs, les détails de cette affaire; de John Richard Murphy, mort subitement cette nuit à l'hôpital Général de William Keefe, 55 ans, domicilié au No 463 ouest, rue Notre-Dame. Ce dernier était ajusteur d'appareils à eau chaude, à l'emploi de la compagnie du Grand Nord. Il a été tué ce matin, à son ouvrage, dans les usines de la Pointe Saint-Charles.

ENQUÊTE AJOURNÉE

Comme le juge Leet est retenu au chevet de sa femme, dangereusement malade, la continuation de l'enquête dans le vol de grand chemin de Vendell, le feu, après avoir été originaire dans une remise, se propagea à la maison, où il causa des dégâts considérables. Le chef d'équipe du demandeur de l'aide.

Un autre incendie, moins grave, rassa une tannerie, rue D'Iberville, No 1704, à 8 h. 05, ce matin. Une explosion chimique mit tout à feu et brisa par la force de ses secousses les solives du plancher ainsi que les fenêtres. Les arroses automatiques et le choc de l'explosion ont causé certains dommages.

LE MACABRE EST PROHIBÉ

M. LE JUGE ALLARD MAINTIEN

LE REGLEMENT MUNICIPAL QUI DEFEND L'EXHIBITION DES ORNEMENTS FUNEBRES DANS LES MONTRES DES ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES.

Exhiber des ornements funéraires, tels que cercueils, croix, draperie noire et autres, dans les vitrines d'un magasin, pour des fins de commerce, est-il légal, bien que la ville l'ait défendu par le règlement 603 de sa charte? Cette question était posée au tribunal.

M. le juge Allard s'est prononcé, ce matin, contre cette prétention de certains marchands d'ornements funéraires en maintenant le règlement municipal et en rejetant un bref de certiorari pris contre la ville de Montréal à ce sujet.

L'affaire prit origine le 5 janvier 1917, alors qu'un nommé Orléan Belair, marchand, de la rue Rachel, fut déclaré coupable par la Cour du recorder d'avoir illégalement exhibé dans les vitrines de son magasin des ornements funéraires, violant ainsi un règlement municipal. Belair vit suspendre sa sentence, mais comme il s'agissait en l'espèce d'un droit auquel les entrepreneurs de pompes funéraires tiennent beaucoup, celui d'exhiber leurs marchandises, Belair s'est pourvu contre ce jugement par un bref de certiorari, et alléguait pour sa défense que le règlement municipal en question est ultra vires, qu'il demeure illégal, même si la législature de Québec permet à la ville de Montréal de l'adopter, puisque la législature ne peut conférer un tel pouvoir; qu'il réglemente le commerce et constitue de ce fait une ingérence dans les droits et les pouvoirs du gouvernement fédéral; qu'il n'est applicable qu'aux individus et non aux sociétés et aux compagnies incorporées, et que la ville n'a en définitive aucun pouvoir en adoptant ce règlement et en imposant une sanction.

Le tribunal se rendit à cette requête et émit un bref de certiorari contre le jugement de la Cour du recorder. La ville en appela de cette décision, et demanda l'annulation du bref. Et c'est sur ce sujet que porte le jugement actuel du juge Allard.

En rendant sa décision, M. Allard a remis toute la question sous deux aspects: la ville avait-elle le pouvoir, en vertu de sa charte, d'adopter et de voter le règlement en vertu duquel le requérant a été condamné? La législature de Québec pouvait-elle déléguer à la ville de Montréal les pouvoirs que la ville a exercés en votant ce règlement?

Sur le premier point, le juge s'inspirant des articles 300 et 307 de la charte municipale, lesquels autorisent le conseil à voter toute mesure qui tend à assurer l'ordre, la paix et la tranquillité des citoyens, déclare le règlement légal et conforme aux pouvoirs que la ville a reçus de la législature.

Quant au second, il n'y a pas de doute, dit le juge, que la législature avait ce pouvoir de voter et d'adopter une loi de la teneur du dit règlement, puisqu'il s'agit dans l'espèce du bien-être et de l'intérêt de ses administrés.

En conséquence, le tribunal a rejeté toutes les allégations du requérant Belair, a déclaré le règlement intra vires, que la législature avait le droit de déléguer à la ville de Montréal le pouvoir de passer un tel règlement, et a annulé le bref de certiorari émis en cette cause, avec dépens.

L'ALLEMAGNE MANQUE DE PAPIER A JOURNAL

LES JOURNAUX DEVONT PEUT-ÊTRE CESSER LEUR PUBLICATION.

Copenhague, via Londres, 10. — Les éditeurs de journaux de Berlin ont informé le chancelier von Bethmann-Hollweg qu'ils sont menacés du danger immédiat d'être obligés de suspendre leur publication à la fin de la présente semaine ou au commencement de la semaine prochaine, par suite de la rareté du papier. Ils demandent au chancelier de prendre des mesures pour augmenter l'approvisionnement et fournir du combustible aux fabricants de papier. Les journaux ont refusé, dernièrement, pour cette raison, de publier un discours prononcé devant le Reichstag par le vice-chancelier Helfferich.

LE MAJOR CHABALLE BLESSÉ AU FRONT

La liste des hors de combat de ce matin porte le nom du lieutenant-major H.-J. Chaballe, 774 est, rue Sherbrooke, blessé au front. Belge d'origine, le lieutenant Chaballe avait déjà fait du service, au Congo Belge, dans les troupes coloniales. Sous le pseudonyme de Joseph Verrière, il écrivit dans le *Devoir*, où il fit trois ans partie de la rédaction, d'intéressantes chroniques et d'alertes billets de soir. Il était aussi, avant de s'enrôler dans l'armée canadienne, professeur de gymnastique et inspecteur des cadets dans nos écoles et collèges.

DEUX INCENDIES CAUSENT DES DÉGÂTS

Un sérieux incendie a éclaté, cette nuit, à 3 h. 6, au No 3249, Moreau, Hochelaga, après un certain Vendell. Le feu, après avoir été originaire dans une remise, se propagea à la maison, où il causa des dégâts considérables. Le chef d'équipe du demandeur de l'aide.

Un autre incendie, moins grave, rassa une tannerie, rue D'Iberville, No 1704, à 8 h. 05, ce matin. Une explosion chimique mit tout à feu et brisa par la force de ses secousses les solives du plancher ainsi que les fenêtres. Les arroses automatiques et le choc de l'explosion ont causé certains dommages.

Où acheter demain

(Registre conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps au Ministère de l'Agriculture.)

TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 EST, SAINTE-CATHERINE.

Voyez notre annonce
d'épicerie et pâtisseries
DANS LA PAGE 7

Vallières
Vente de tissus lavables
Angle S.-Catherine et Montcalm

Nouvelle mousseline à robes, rayée pâle. Valant 20c, pour... 15c
Nouvelle marquisette pour blouses et robes, dessins très chics. Valant 50c, pour... 35c
Nouvelle serge (Golf), à fond pâle rayé de couleurs, pour toilette de villégiature, de 50c, pour... 35c

DESTROYERS BOCHES EN FUITE

LES ANGLAIS DONNENT LA CHASSE A ONZE DESTROYERS ENEMIS DANS LA MER DU NORD.

Londres, 10. — Une escadre de croiseurs légers et de destroyers anglais a donné la chasse à 11 destroyers allemands, aujourd'hui, les canonant de loin, mais elle a été incapable de les atteindre, dit un communiqué officiel, cet après-midi.

L'escadre anglaise était celle de Harwich, et le commandant Tyrwhitt la commandait. Elle croisait entre les côtes anglaises et hollandaises, ce matin, quand elle aperçut l'ennemi, sur lequel elle a fondu à toute vapeur. La chasse a duré une heure et 20 minutes. Quatre destroyers anglais ont poursuivi les 11 destroyers allemands, jusqu'à portée des canons de Zeebrugge. Les pertes des Anglais se réduisent à un marin légèrement blessé. Des obus ont frappé les contre-torpilleurs allemands.

ÉTRANGE INCENDIE A NEW-YORK

New-York, 10. — Un incendie a éclaté à l'hôtel de ville de New-York, de bonne heure cet après-midi. Il y a des indices qu'il avait déjà fait des progrès considérables dix minutes après que les flammes furent découvertes dans la coupole de l'édifice historique.

Des fils électriques avaient été posés dans tout l'édifice en vue d'une illumination à l'occasion de la visite de la mission française. Trente-cinq minutes après qu'il eut éclaté, le feu n'était pas encore sous contrôle, et d'épaisses colonnes de fumée qui s'élevaient par les ouvertures indiquaient que l'incendie avait pris des proportions considérables. Les pompiers dirigés par des progrès considérables jets d'eau, et l'on craint que les peintures et autres objets historiques ne soient grandement endommagés.

Cinq minutes plus tard, les flammes jaillissaient soudainement de tous les côtés de la coupole. Toutes les décorations en l'honneur des missions française et anglaise ont été détruites par l'eau.

CONSPIRATION CONTRE VENIZELIS

Londres, 10. — Une dépêche officielle reçue aujourd'hui de Salonique dit qu'on a découvert une conspiration pour assassiner l'ancien premier ministre Venizelos. La dépêche ajoute que neuf individus ont été arrêtés et ont avoué agir d'après des instructions reçues d'un comité d'Athènes, comité qui comprend des officiers militaires et des politiciens.

SENTENCE SEVERE CONTRE UN VOLEUR

UN HOMME LAVALLEE EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON.

Il y a quelques jours les détectives arrêtaient un nommé Edouard Lavalée, d'Ottawa, qui se faisait une spécialité de voler les malles des voyageurs dans les convois et les gares. La semaine dernière, sur le train d'Ottawa, il avait fait deux victimes; à l'une il volait une malle valant \$200, et à l'autre un sac de voyage avec son contenu, valant \$50.

Le juge Lantol, en le condamnant à six mois de prison pour chaque vol, a fait remarquer qu'il fallait mettre une fin aux exploits de cet individu. Lavalée passera donc un an à Bordeaux.

LA MOBILISATION AUX ÉTATS-UNIS

UN "ZEITUNG" EXPRIME SON DEDAIN POUR L'ARMÉE AMÉRICAINE.

Amsterdam, par voie de Londres, 10. — Un article du "Kreuz Zeitung" sur la mobilisation américaine, condamne sévèrement les Américains. L'auteur, après avoir exprimé son dédain à l'endroit de l'armée des États-Unis, dit que le volontariat coûte excessivement cher, et que maints obstacles s'opposent à la conscription, tel que le manque de listes d'hommes capables de porter les armes.

Faisant allusion à la résolution adoptée par les loyaux Germo-Américains, il ajoute que l'expression "fidélité allemande", est déshonorée à jamais parce qu'on ne peut trahir plus odieusement sa mère-patrie lorsqu